

République Démocratique du Congo
Province du Haut-Katanga
Ville de Kasumbalesa
Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA
Siège social : Numéro 594, avenue Adoula

VERSION FINALE

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT
LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE LA
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE
MUSOSHI VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES
LOCALES DE LA VILLE DE KASUMBALESA
IMPACTEES PAR SON PROJET MINIER**

MARS 2024

République Démocratique du Congo
Province du Haut-Katanga
Ville de Kasumbalesa
Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA
Siège social : Numéro 594, avenue Adoula

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT
LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE LA
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE
MUSOSHI VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES
LOCALES DE LA VILLE DE KASUMBALESA
IMPACTEES PAR SON PROJET MINIER**

MARS 2024

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
I. LIMINAIRES	3
II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.	5
III. DESCRIPTION DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES/PROJETS.	8
PROJET 1. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE	8
PROJET N°2 : REHABILITATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU	22
PROJET N°3 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE	29
PROJET N°4. REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE NYALI	53
PROJET N°5. REHABILITATION DE L'HOPITAL MUHONA	60
PROJETS N°6 APPUI AUX COOPERATIVES AGRICOLES	64
PROJET N°7. REHABILITATION DU MARCHE DE SODIMICO 2	71
PROJET N°8. AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE JEU	80
PROJET N° 9 : CONSTRUCTION DES BUREAUX DES QUARTIERS	87
PROJET N°10. DOTATION DE TROIS TRANSFORMATEURS	104
IV. DISPOSITIONS FINALES	110
V. ANNEXES	113

SIGLES ET ABREVIATIONS

B.A. : Béton armé

CC : Cahier des charges

CLD : Comité local de développement

CLS : Comité local de suivi

Cm : centimètre

Fo : Fenêtre

Ha : Hectare

HGR : Hôpital Général de Référence

Kg : Kilogramme

OMS : Organisation mondiale de la santé

PE : Permis d'exploitation

PT : Prix total

Po : Porte

PU : Prix unitaire

RCCM : Registre de commerce et de crédit mobilier

RDC : République Démocratique du Congo

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

USD : Dollar américain

PDES : Plan de Développement Economique et Social

I. LIMINAIRES

Cahier des charges définissant la responsabilité sociétale

Entre

- Les communautés locales situées dans la ville de Kasumbalesa, principalement les quartiers Sodimico 1, Sodimico 2, Sodimico 3, Kambasa et Musoshi gare dans le Territoire de Sakania, Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo, représentées par :

- Monsieur Legrand MBELENGE, président du CLD
- Monsieur Ngoie KALUMBA Déo, Vice-président CLD
- Monsieur Kiwele KAPOMA
- Monsieur Bienfait NAMUKUBA
- Monsieur KAWAMA MUPONYA
- Monsieur MUTEBA KAWEL Paul
- Monsieur MULIYA WA MBAYO
- Madame Vero KISIMBA
- Monsieur Fulgence LUBEMBE NYEMBO
- Monsieur MPANGA Ferdinand
- Monsieur ILUNGA MUKOSHA David
- Monsieur TSHIYOMB MATAND Augé
- Madame MUJINGA Clarisse
- Monsieur MUTINDI KINAMALANGA
- Monsieur MUPASA KIBANGA Alexis
- Madame NGOIE MULOKO Annie

Ci-après dénommées : « Les communautés locales » d'une part, Et

2. L'entreprise SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE MUSOSHI SA
Immatriculée sous le numéro : ID.NAT.6-128-N2790IX, RCCM
:CD/LSH/RCCM/18-B-00001 NIF :A1801198Y et ayant son siège social au n°594
avenue Adoula.

Représentée aux fins du présent cahier des charges par Mr **ZOU JIYAN**

Et ci-après dénommée « Entreprise minière » d'autre part.

Etant entendu préalablement que :

La Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA est titulaire d'un permis d'exploitation numéro 14131 allant du 06 octobre 2019 au 05 octobre 2034 et composé de 67 carrés miniers.

Cette concession est située dans le quartier Sodimico, ville de Kasumbalesa et fait partie de celles sur lesquelles les communautés et de droits coutumiers sont installées ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Les limites de la concession minière concernée par le présent accord sont celles fixées par les titres octroyés par l'Etat et consignées dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social, le Plan de Gestion Environnemental et Social, le Plan d'Atténuation et de Réhabilitation ainsi que le Plan de Développement Durable de la concession au moment de sa validation et de son approbation.

Son Excellence Monsieur le Maire de la ville de Kasumbalesa, André KAPAMPA, assiste à la signature du présent Cahier des Charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent Cahier des charges dont le contenu ci-dessous :

II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.

N°	Dénomination de projet	Secteur d'intervention	Localisation géographique	Brève description	Chronogramme de réalisation	Budget en USD
1	Construction d'une bibliothèque	Education	Sodimico 2	Construire un bâtiment devant servant de bibliothèque universitaire et l'équiper	2025	101 220,00
2	Réhabilitation du système de traitement et de distribution d'eau	Energie et Développement Rural	Tous les quartiers	Acquérir deux pompes centrifuges et leur installation pour rendre opérationnel système de distribution d'eau	2029	146 320,00
3	Construction et équipement d'une école secondaire	Education	Sodimico 1	Construire un bâtiment de 14 classes, un bureau administratif et des latrines pour permettre aux enfants d'avoir un accès à l'éducation de base	2028	451 636,25

4	Réhabilitation de l'Ecole primaire Nyali et du bâtiment de l'EPST	Education	Sodimico 1	Réhabiliter et équiper l'école primaire Nyali ainsi que le bâtiment de l'EPST se trouvant dans l'enceinte de cette école.	2026	201 115,00
5	Réhabilitation et équipement de l'hôpital Muona	Santé	Tous les quartiers	Réhabiliter et équiper l'Hôpital de Référence MUONA pour permettre à la population d'accéder aux soins de santé de qualité	2026	118 467,5
6	Appui en intrants agricoles aux cultivateurs de maïs de Kasumbalesa	Agriculture	Tous les quartiers	Appuyer les coopératives agricoles locales en intrants agricoles de maïs.	De 2025 à 2029	208 450,00
7	Réhabilitation du marché et l'adapter aux conditions modernes	Infrastructures et Développement Rural	Sodimico 1	Réhabiliter du marché par la construction d'un hangar et des étalages	2027	124 033,00

8	Aménagement de l'espace de jeu	Infrastructure, sport et loisir	Sodimico 2	Aménager l'espace de jeu situé au quartier Sodimico 2, construire un terrain de Volleyball au même endroit	2029	147 069,00
9	Construction des bureaux des quartiers	Infrastructures	Sodimico 1,2 et 3	Construire et équiper les bureaux pour 3 quartiers.	2027	141 339,75
10	Renforcement de du réseau électrique de Kasumbalesa	Energie	Tous les quartiers	Renforcer le réseau électrique par l'acquisition de 3 transformateurs, les implanter et effectuer le tirage des lignes MT de connexion	2025	160 350,00
	TOTAL					1 800 000,5

III. DESCRIPTION DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES/PROJETS

PROJET 1. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE

1. Secteur d'intervention : Education

2. Contexte et justification

Sujet d'une forte extension depuis son élévation au rang de la ville, Kasumbalesa connaît une forte explosion démographique. Celle-ci est à la base, non seulement de la création de nouveaux quartiers, mais aussi de la demande en termes de structures scolaires, sanitaires, universitaires, etc. C'est pour répondre à cette demande que l'université de Lubumbashi a créé une extension à Kasumbalesa. L'extension de l'université de Lubumbashi à Kasumbalesa est en cours de construction au quartier Sodimico 2, un de cinq quartiers impactés par le projet de la Société d'Exploitation Minière de Musoshi.

Soucieux d'améliorer le système éducatif universitaire, les communautés impactées ont formulé une demande à l'entreprise SEMM SA, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, de construire une bibliothèque qui sera attachée à l'extension de l'Université de Lubumbashi. Car, d'après les mêmes communautés, l'Université possède déjà une quantité importante des livres et autres documents pédagogiques mal conservés par manque d'une bibliothèque.

3. Brève description du projet

Ce projet va consister à la construction d'un bâtiment de 12,5 m x 8 m qui sera subdivisé en trois parties dont une salle de lecture, deux bureaux des bibliothécaires et six toilettes.

Les toilettes à construire seront d'une dimension de 1,4 m de long, et 80 cm de large. Elles seront composées de deux fosses septiques de 150 usagers chacune, 4 cuves turcs et deux lavabos en raison d'un lavabo de chaque côté (hommes et femmes). En raison d'une bonne utilisation des toilettes, un point d'eau composé d'un robinet à chaque côté est prévu.

4. Localisation :

La bibliothèque sera construite dans l'enceinte de l'université de Lubumbashi, extension de Kasumbalesa située au quartier Sodimico 2.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les personnels et étudiants de l'Université de Lubumbashi, extension de Kasumbalesa. Les bénéficiaires indirects de ce projet sont toutes les populations de la ville de Kasumbalesa.

6. Objectif

6.1. Objectif général :

Ce projet vise à doter l'extension de l'Université de Lubumbashi à Kasumbalesa d'une bibliothèque.

6.2. Objectifs spécifiques :

Ce projet va contribuer à :

- Améliorer les conditions de conservation des livres
- Faciliter la recherche universitaire ;
- Rendre disponibles les livres ;
- Cultiver l'esprit de lecture ;
- Amélioration les conditions de formation des étudiants ;
- Viabiliser l'extension de l'Université à Kasumbalesa.

7. Résultats attendus :

- Un bâtiment composé d'une salle de lecture, de deux bureaux et d'installations sanitaires est construit ;
- Les livres et autres documents nécessaires à la recherche universitaire sont conservés dans les bonnes conditions ;
- La recherche estudiantine promue ;
- L'esprit de lecture éveillé.

7.1. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques : - Travaux préparatoires ;
 - Publication des avis d'appels d'offres, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction ;
- Equipement de la bibliothèque des étagères, tables et chaises ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

8. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution 2025					
		Mai	Juin	juillet	Août	Sept	Oct.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
3	Equipement de la bibliothèque						
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						

9. Gestion : Stratégie et organisation du projet

Le cahier des charges est la responsabilité de la SEMM SA, qui est répondant de la réalisation des projets retenu. Pour la mise en œuvre du cahier des charges, et au regard de loi, les projets de développement communautaire doivent

passer par l'appel d'offre pour le recrutement du Maitre d'œuvre. La SEMM SA va s'y conformer en lançant un appel d'offre qui privilégiera les entrepreneurs locaux, ou nationaux.

L'entreprise choisie sera tenue responsable de la réalisation du projet, et répondre vis-à-vis de la SEMM SA eu égard au contrat d'exécution. La responsabilité du maitre d'œuvre ne dédouanera pas SEMM SA de sa responsabilité devant les communautés et l'Etat congolais. Toutes fois, l'extension de l'Université de Lubumbashi construite à Kasumbalesa dispose d'un espace au sein duquel sera la bibliothèque sera construite, il revient au gestionnaire de ladite université de mettre à la dispose de la SEMM SA un espace pour la construction, après construction la bibliothèque sera remise à l'Université.

10. Mécanisme de suivi-évaluation

Au terme de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation revient au Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la SEM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du Maire de la ville de Kasumbalesa. A chaque étape un rapport sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de la SEM, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence

Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

11. DEVIS DE LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE

N°	Nature des travaux	Unité	Quantité	P.U en USD	PT en USD
1	Installation, travaux préparatoires et repli chantier	fft	2,00	500,00	1 000
2	Etudes topographiques et géotechniques		2,00	2 500,00	5 000
3	SOUS-TOTAL				6 000
4	FONDATION				
5	Excavation fouilles des fondations	m 3	20,00	15,00	300
6	Béton B de propreté	m3	2,85	100,00	285
7	Maçonnerie des moellons	m 3	25,00	70,00	1 750
8	Béton de sous-pavement	m3	8,00	100,00	800
9	SOUS-TOTAL				3 135

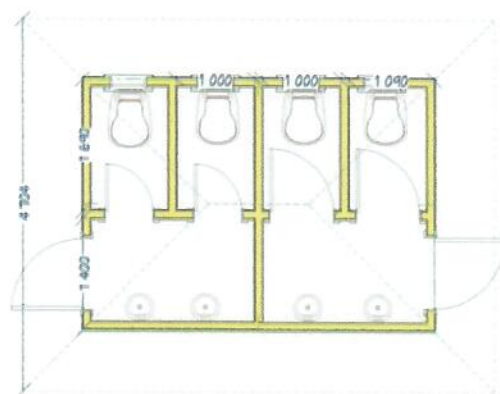
10	ELEVATION DES MURS, CHAINAGES ET COLO				
11	Maçonnerie de murs (Briques cuites)	m 2	370,00	15,00	5 550
12	Point d'eau	l	40 000,00	0,13	5 000
13	Chainages	m3	6,00	50,00	300
14	SOUS -TOTAL				10 850
15	CHARPENTERIE, COUVERTURE EN TOLES				
16	Charpenterie en bois traité au Peintoxol	m3	10,00	600,00	6 000
17	Planches de rives en bois de 2.5x0.25x450	m3	2,00	1 500,00	3 000
18	Couverture en tôles galvanisées	m2	300,00	30,00	9 000
19	Gitage	m3	10,00	80,00	800

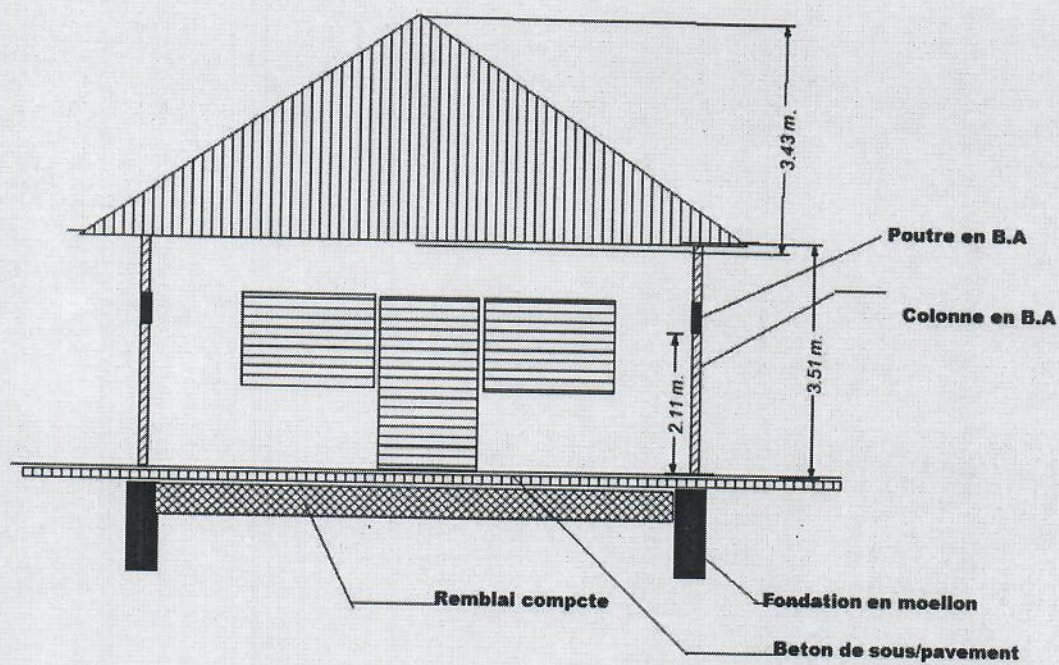
20	Feuilles timberite	m2	68,00	50,00	3 400
21	SOUS -TOTAL				22 200
22	REVETEMENT DES MURS ET DU SOUS-PAVEMENT				
23	Enduit lissé au mortier du ciment sur les murs	m 2	500,00	10,00	5 000
24	Fourniture et pose sur les murs des faïences	m2	250,00	35,00	8 750
25	Carreaux	m2	100	25	2 500
	SOUS TOTAL				16 250
27	EQUIPEMENTS				
28	Tables	Pce	30	15	450
29	Table bureaux	Pce	4	100	400
30	Chaises bureaux	Pce	4	100	400
31	Chaises	Pce	30	15	450
	SOUS-TOTAL				1 700

27	TRAVAUX MENUISERIES METALLIQUES				
28	Fourniture et pose portes	Pce	2,00	150,00	300,00
29	Fourniture et pose portes doubles	Pce	1,00	300,00	300,00
30	Fourniture et pose fenêtres complètes	Pce	6,00	100,00	600,00
31	SOUS- TOTAL				1 200
32	TRAVAUX D'ELECTRICITE				
33	Pose et fourniture d'un tableau divisionnaire de 12 départs et accessoires	Pce	2,00	50,00	100,00
34	Coffret de manœuvre complet de 100 A	Pce	2,00	60,00	120,00

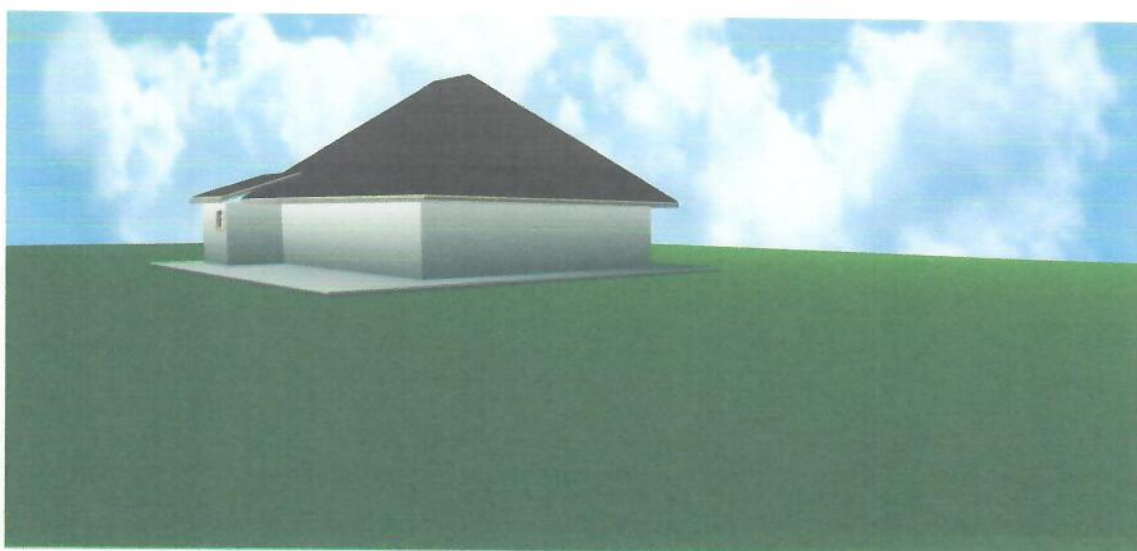
35	Pose et fourniture de disjoncteur automatique de 62A	Pce	2,00	50,00	100,00
36	Pose et fourniture de filerie de 1.5 mm ² cuivre pur	rxleau	10,00	85,00	850,00
37	Pose et fourniture de filerie de 2.5mm ² cuivre pur	rxleau	10,00	85,00	850,00
38	Fourniture et pose des points lumineux	Pce	25,00	5,00	125,00
39	Fourniture et pose de prise de courant avec terre	Pce	10,00	6,00	60,00
40	Pose et fourniture des fourreaux pour fileries	Pce	15,00	3,00	45,00
41	SOUS-TOTAL				2 250,00
42	TRAVAUX DE LA PEINTURE				
43	Préparation de la surface à la chaux	m 2	80,00	10,00	800,00
44	Pose latex sur murs	m 2	80,00	20,00	1 600,00
45	Pose email sur les murs sanitaires à 1.5 m hauteur	m 2	45,00	25,00	1 125,00
46	SOUS-TOTAL				3 525,00
47	TRAVAUX PLOMBERIE DES SANITAIRES				
48	Construction d'une fosse septique	Pce	2,00	2 250,00	4 500,00
49	Gestion de déchets		2,00	1 000,00	2 000,00
50	Fourniture des WC turcs	Pce	4,00	50,00	200,00
	Etagères	Pce	11	250,00	2 750,00
51	SOUS -TOTAL				9 450
	TOTAL				76 560
	Main d'œuvre 30%				22 968
	Imprévus				1 614
52	TOTAL BIBLIOTHEQUE				101 220

SANITAIRES





PLAN DE COUPE DE LA BIBLIOTHEQUE



PROJET N°2 : REHABILITATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU

1. Secteur d'intervention

Ce projet fait partie du Secteur de l'Energie et du Développement Rural.

2. Contexte et justification

Les communautés impactées par les activités de la Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA sont essentiellement urbaines et ont de problèmes d'accès à l'eau potable par suite de l'extension de la ville de Kasumbalesa. Pour satisfaire aux besoins de consommation d'eau, elles sont généralement obligées de recourir aux eaux des pluies, des rivières, des sources ou des puits de fortune avec les risques très élevés de développer les maladies d'origine hydrique.

Au niveau de la province du Haut-Katanga, bien que la desserte en eau potable a été inscrite au Plan de Développement Economique et Social quinquennal (2018-

2022), les ressources mobilisées n'ont pas été en mesure de couvrir les besoins en eau de tous les coins de la ville de Kasumbalesa. Voilà pourquoi avec l'opportunité offerte par le Code minier de 2018 instituant le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les populations des quartiers impactés par le projet d'exploitation de SEMM SA ont inscrit parmi les priorités de développement la réhabilitation du système de distribution d'eau. La défaillance des pompes pour distribuer l'eau aux ménages. L'eau étant une denrée de première nécessité, l'eau c'est la vie dit-on. La population impactée a lors des négociations a présenté parmi les besoins prioritaires, la réhabilitation du système de distribution par le remplacement des pompes défectueuses. La Société d'Exploitation Minière de MUSOSHI SA, liée par le devoir de dénonciation du cahier des charges, a estimé à son tour nécessaire et prioritaire la réhabilitation dudit système.

3. Brève description

Ce projet consiste au remplacement des deux pompes défectueuses par l'acquisition des nouvelles pompes, qui seront installées afin de résoudre le problème d'approvisionnement en eau, étant donné que tout le système est en bon état, c'est-à-dire, la tuyauterie, le centre de traitement, système de stockage. Un comité de gestion sera mis en place à cet effet pour s'assurer du bon fonctionnement du système et palier éventuellement aux problèmes techniques pouvant survenir à tout moment. Les pompes à installer sont des pompes centrifuges, à impulseur avec aspiration axiale et accélération radiale.

4. Localisation du projet

Les nouvelles pompes seront installées au site de pompage et de distribution d'eau situé au quartier Kambasa.

5. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les habitants de cinq quartiers impactés. Les bénéficiaires indirects sont constitués de toute la population de la ville de Kasumbalesa.

6 .Objectifs

6.1. Objectif général

L'objectif général de ce projet consiste à améliorer la desserte en eau potable

6.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce projet consistent à :

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances parcourues par les ménages pour accéder à l'eau potable ;
- Remettre en bon état le système de distribution existant ;
- Garantir à la population l'accès à l'eau potable permanent ;
- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique

7. Résultats attendus :

- L'acquisition de deux pompes,

- Le débit de l'eau est amélioré,
- Les cinq quartiers impactés sont desservis en eau potable
- Les quartiers environnants bénéficient des retombées du projet

7.1. Indicateurs des résultats :

- ✓ Deux pompes centrifuges installées ;
- ✓ Le système de distribution d'eau fonctionnel ;
- ✓ La population desservie en eau.

8. Chronogramme d'exécution des travaux

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution 2029					
		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1	Appel d'offre et recrutement de l'exécutant des activités						
1	Acquisition des pompes						
2	Travaux d'aménagement de la source d'eau						
3	Travaux de vérification du système						
4	Installation de nouvelles pompes						
5	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale						

9. Gestion : Stratégie et organisation du projet

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du projet, la répartition des tâches et des responsabilités entre les parties prenantes s'avère nécessaire et se présente de la manière suivante :

L'entreprise SEMM SA, conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, va financer et gérer l'entièreté du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :

- chercher une société d'exécution des travaux ;
- procéder à la recherche des fournisseurs des équipements spécialisés dans domaine de l'eau;
- Financer les travaux de vérification du système ainsi que ceux d'installation de nouvelles pompes ;

2. L'entreprise devant exécuter les travaux d'installation de nouvelles pompes :

- exécuter le projet en respectant toutes les spécifications techniques de celui-ci ;
- veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet.

10. Mécanismes de suivi et évaluation.

Au terme de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation revient au Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la SEM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du Maire de la ville de Kasumbalesa. A chaque étape un rapport sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de la SEM, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

11. Devis de réhabilitation du système de distribution d'eau

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Un. \$	Prix Total \$
1	Installation et replis chantier	Fft	1	4 000,00	3 000,00
2	Achat pompe		2	40 000,00	80 000,00
3	Transport		2	10 000,00	20 000,00
4	Travaux d'installation		1	20 000,00	20 000,00
5	Travaux d'aménagement		1	8 000,00	8 000,00
	Mains d'œuvre		1	13 000,00	13 000,00
	Imprévus				2 320
	Total				146 320,00



Type de moteur électrique associé à chaque pompe, en bon état



Source de captage d'eau



PROJET N°3 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE

1. Secteur d'intervention du projet : ce projet fait partie du secteur de l'Education.

2. Contexte et justification

Pour relever les nombreux défis de l'éducation qui se manifestent en termes de qualité, le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga 2018-2022 a inscrit dans l'axe d'intervention en rapport avec la Promotion du Développement Social le programme relatif au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement. Parmi les actions retenues dans ledit programme, il est à noter entre autres la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province. Si les avancées dans la mise à disposition des infrastructures scolaires et d'éducation des enfants restent significatives, il n'en demeure pas moins que certaines contrées de la province connaissent un gap important en cette matière étant donné l'insuffisance des moyens financiers mobilisés à cette fin.

Avec la réforme de la territoriale, la cité de Kasumbalesa a obtenu le statut de ville, qui avec une forte affluence des populations venant des différents coins du pays, cela pose un problème sérieux pour la résorption des issues des écoles primaires publics où la gratuité de l'enseignement primaire est observée. Les parents à faible revenu, sont vraiment en difficulté pour la poursuite des études secondaires de leurs enfants. Ainsi, la problématique de l'augmentation des établissements scolaires secondaires publics est devenue une question urgente et de notoriété publique à Kasumbalesa.

Ceci est la motivation des communautés impactées pour la priorisation du projet de construction d'une école secondaire lors des négociations du cahier des charges de la Société d'Exploitation de MUSOSHI.

2. Brève description du projet

Ce projet consiste à construire et à équiper une école secondaire à Sodimico¹ et son équipement en banc pupitre. Les options à organiser relèvent de la compétence de l'EPST qui aura à qui la gestion sera confiée.

Le bâtiment de l'école de 14 salles de classe sera construit en matériaux durables : fondation en moellon, murs en briques cuites avec des colonnes et des poutres en béton armé, toiture couverte des tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions du bâtiment sont les suivantes :

- 2 bâtiments de 8 et 6 salles de classes de 8 m x 7 m par classe avec tableau à ardoisine verte et un contour en bois ;
- 1 bloc administratif de 15 m x 7 m comprenant :
 - 1 salle de 6 m x 4 m pour les enseignants ;
 - 1 bloc sanitaire de 14 portes dont 12 pour les élèves et 2 pour le corps enseignant ainsi que 6 urinoirs ;
 - 2 Bureaux, 1 dépôt et 1 salle de réunions ;
- La hauteur sous plafond sera de 3,5 m ;
- 1 point d'eau avec tuyauterie et cinq robinets d'eau courante ;
- Equipements (tables et chaises pour enseignants, 15 pupitres pour chaque salle de classe, deux tables et six chaises pour chaque bureau) ;
- Eclairage des bâtiments scolaire et administratif à base de l'énergie électrique.

4. Localisation du projet

Ce projet sera réalisé dans le quartier SODIMICO 1

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs : Les enfants post primaires de ± 13 à ± 19 vivant à SODIMICO1 ;

Les bénéficiaires indirects : tous les enfants de la ville de Kasumbalesa ayant obtenu un certificat d'études primaires pouvant atteindre cette école.

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif général.

Contribuer au développement du système éducatif au niveau de l'enseignement secondaire.

6.2. Objectifs spécifiques

- Assurer la continuité de la formation post-primaire des enfants en augmentant le nombre d'écoles publiques;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants en difficultés par hausse du minerval;

- Résorber un plus grand nombre d'enfants post primaires en assurant un cadre de formation convenable ;
- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école secondaire;
- Réduire la déperdition scolaire.

7. Résultats attendus

- Une école secondaire construite et équipée ;
- Le cadre de formation des enfants est amélioré;
- Déperdition scolaire réduite ;
- Distance parcourue par les enfants pour atteindre une école secondaire publics réduite.

7.1. Indicateurs des résultats.

- Une école seconde construite et équipée ;
- Un bureau administratif construit et équipé ;
- Le cadre de formation des enfants post primaires amélioré ;
- Un bloc sanitaire construit ;
- Un point d'eau potable implanté ;
- Une clôture construite ;
- Installation électrique pour l'éclairage de l'école disponible

8. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis des appels d'offres, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
 - ☐ Réalisation des études géotechniques et topographiques
 - ☐ Exécution des travaux de construction :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement et fondations ;
- Travaux de gros œuvres ;
- Travaux de finissage (intérieur et extérieur).

☐ Equipement des bureaux et salles de classes en mobiliers ;

- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution en 2028								
		Mai	Juin	juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
1	Lancement des appels d'offres									
1.1	Préparation									
1.2	Publication des avis d'appels d'offres, distribution des dossiers d'appels d'offre									
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés									
2	Exécution des travaux de construction									
2.1	Travaux préparatoires									
2.2	Terrassement									
2.3	Travaux des gros œuvres									
2.4	Travaux de second œuvre									
3	Equipement de l'école en mobiliers									
4	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale									

10. Gestion : Stratégie et organisation

Le cahier des charges est la responsabilité de la SEM, qui est répondant de la réalisation des projets retenus. Pour la mise en œuvre du cahier des charges, et au regard de la loi, les projets de développement communautaire doivent passer par l'appel d'offre pour le recrutement du Maître d'œuvre. La SEM va s'y conformer en lançant un appel d'offre qui privilégiera les entrepreneurs locaux, ou nationaux.

L'entreprise choisie sera tenue responsable de la réalisation du projet, et répondre vis-à-vis de la SEM eu égard au contrat d'exécution. La responsabilité du maître d'œuvre ne dédouanera pas la SEM de sa responsabilité devant les communautés et l'Etat congolais. L'autorité locale, devra mettre à la disposition de la SEM un terrain avec un acte soit de cession soit d'acquisition pour la construction de l'école, après construction l'école sera remise à l'EPST gestionnaire des écoles publiques.

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Au terme de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation revient au Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la SEM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du Maire de la ville de Kasumbalesa. A chaque étape un rapport sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement

pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de la SEM, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

DESIGNATION OU NATURE DES TRAVAUX	Unité	Quantité	Prix Un. \$US	Prix Tot. \$US
GROS ŒUVRE				
Installation et replis chantier	Fft	2	2000	4 000,00
Sous total				4 000,00
FONDATION				

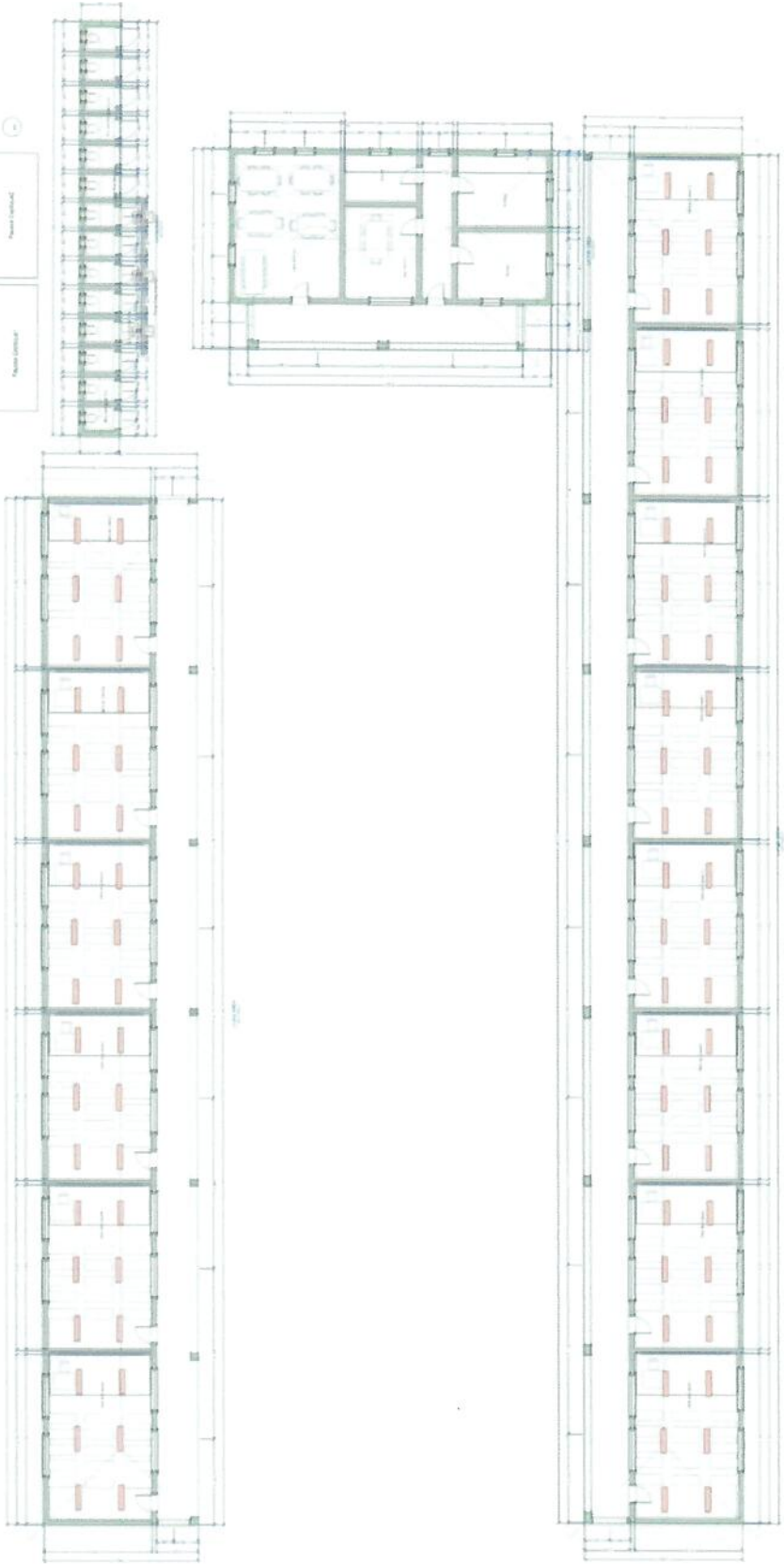
Terrassement mécanique, nivellement	m ³	72,21	10	722,10
Remblais avec ou sans apport de terre compactée	m ³	106,56	15	1 598,40
Béton de propreté dosé à 150kg ép. 7cm	m ³	8,64	150	1 296,00
Semelle isolée en béton armé dosé à 350Kg	m ³	6,93	350	2 425,50
Maçonnerie de fondation en moellon dosé à 300kg	m ³	100,92	150	15 138,00
Béton de sous pavement dosé à 150Kg	m ³	55,47	180	9 984,60
Sous total				31 164,60
ELEVATION				
Maçonnerie et béton				
Colonne en béton armé dosé à 350Kg	m ³	11,38	350	3 983,00
Poutre en béton armé dosé à 350Kg	m ³	11,47	350	4 014,50
Maçonnerie en brique cuite de 30 x 20 x 15	m ³	165,71	135	22 370,85
Sous total				30 368,35

TOITURE				
Charpente métallique et couverture en tôle galvanisée BG 28	m²	1200,13	65	78 008,45
Sous total				78 008,45
TOTAL GROS ŒUVRE (A)				143 541,40
SECOND ŒUVRE (B)				
REVETEMENTS				

Sol et mur				
Enduit sur mur intérieur	m²	3700,26	5	18 501,30
Peinture acrylique sur murs	m²	3000,26	5	15 001,30
Sous total				33 502,60
MENUISERIES				
Porte, fenêtre et baie	Pce			
Fo et po porte inter simple métallique de 0,90 x 2,10m	Pce	30	200	6 000,00
Fo et po porte métal vitrée à ¾ de 2,5 x 0,90m (complète)	Pce	30	300	9 000,00
Fenêtre en acier de 1,8 x 1,2m	m²	67	135	9 045,00
Imposte en acier de 1 x 0,5m	m²	67	80	5 360,00
Sous total				29 405,00
Faux plafond				
Fo et po faux plafond en tymbritelithe	m²	2000	23,5	47 000,00
Sous total				76 405,00
ELECTRICITE				
Appareillage				
Interrupteurs (schéma 1, 5, 6, 7)	Pce	25	25	625,00
Prises avec terre	Pce	25	25	625,00
Point lumineux	Pce	65	30	1 950,00
Protections				

Tableau divisionnaire de 36C/C	Pce	1	250	250,00
Coffret et différentiel départ bas 63mA et 300mA	Pce	1	150	150,00
Accessoires électriques	Fft	1	800	800,00
Mise à la terre				
Fil de terre en cuivre de 16mm ²	Mc	200	15	3 000,00
Tôle en cuivre ou piquet en cuivre	Pce	1	125	125,00
Accessoires	Fft	10	250	2 500,00
Sous total				10 025,00
PLOMBERIE				
Fourniture et pose tuyauterie pour adduction	Fft	8	500	4 000,00
Fourniture et pose de cuve WC turque complet	Pce	16	80	1 280,00
Fourniture et pose de cuve WC monobloc complet	Pce	12	200	2 400,00
Fourniture et pose lavabo complet	Pce	6	200	1 200,00
Fo et po accessoires de bain	Fft	0	0	-
Construction d'une fosse septique de 150 usagers	Pce	2	3000	6 000,00
Construction d'un puits perdu	Pce	1	500	500,00
Evacuation des eaux tuyau en PVC jusqu'à la FS et PP	Fft	6	500	3 000,00
Sous total				18 380,00
TOTAL SECOND ŒUVRE (B)				167 717,60
EQUIPEMENT DE L'ECOLE				
Equipement des salles de classe				
Banc pupitre	Pce	210	100,00	21 000,00
Tables pour enseignants en bois massif	Pce	14	75,00	1 050,00
Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	14	50,00	700,00
Equipement du bureau administratif				
Chaises	pce	6	150,00	900,00
Tables bureau	pce	3	250,00	750,00
Armoire bureau	pce	3	200,00	600,00
Chaises	pce	20	150,00	3 000,00
Tables pour salle de réunions	pce	1	1 000,00	1 000,00

Gestion des déchets (poubelles)	Fft			150,00
Sous-Total équipement				29 150,00
Aménagement extérieur	Fft			1 000,00
TOTAL (A+B)				361 309,00
Mains d'œuvre (25%)				90 327,25
TOTAL HORS TAXES				451 636,25



Section 1-1

Section 2-2

Legend

1. Room

2. Corridor

3. Staircase

4. Elevator

5. Entrance

6. Exit

7. Utility

8. Storage

9. Office

10. Conference

11. Reception

12. Kitchen

13. Dining

14. Living

15. Bedroom

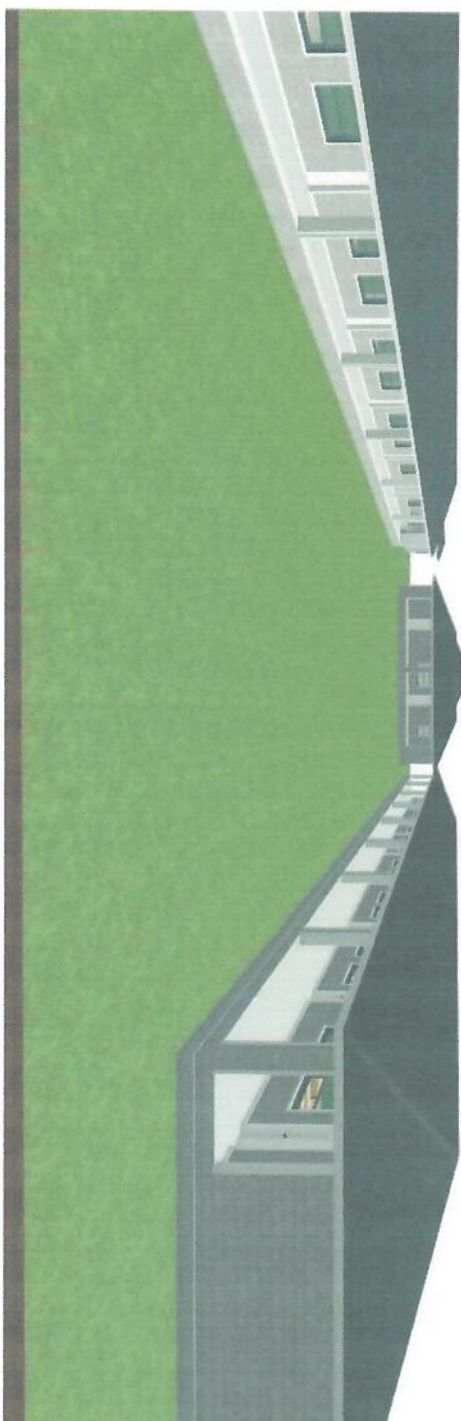
16. Bathroom

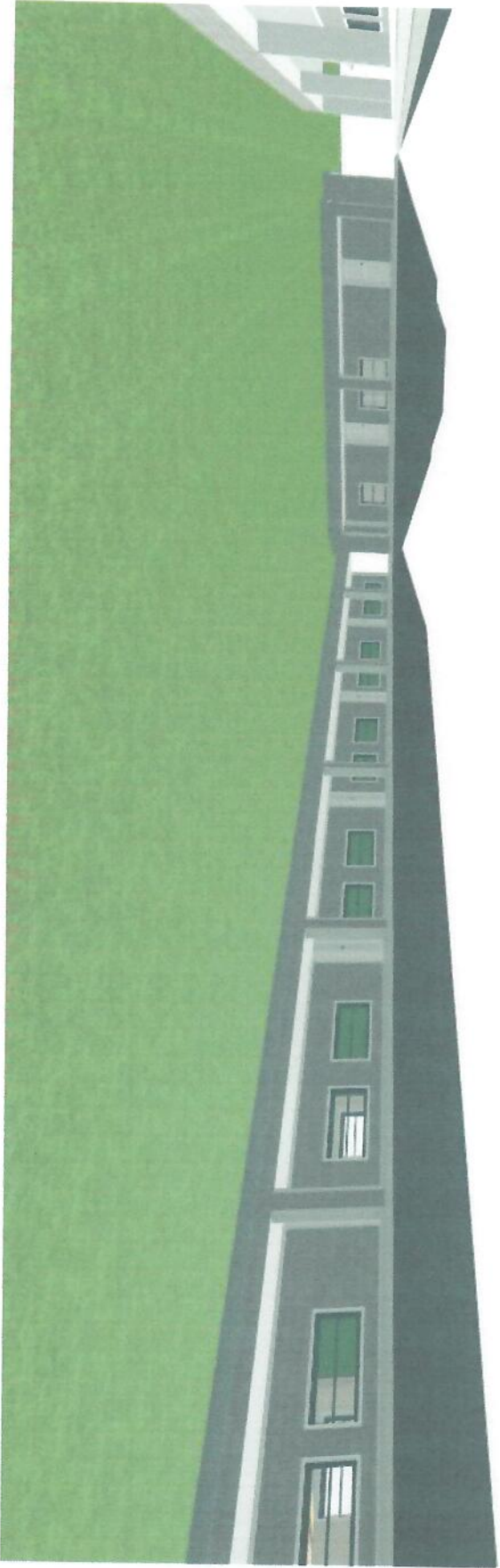
17. Terrace

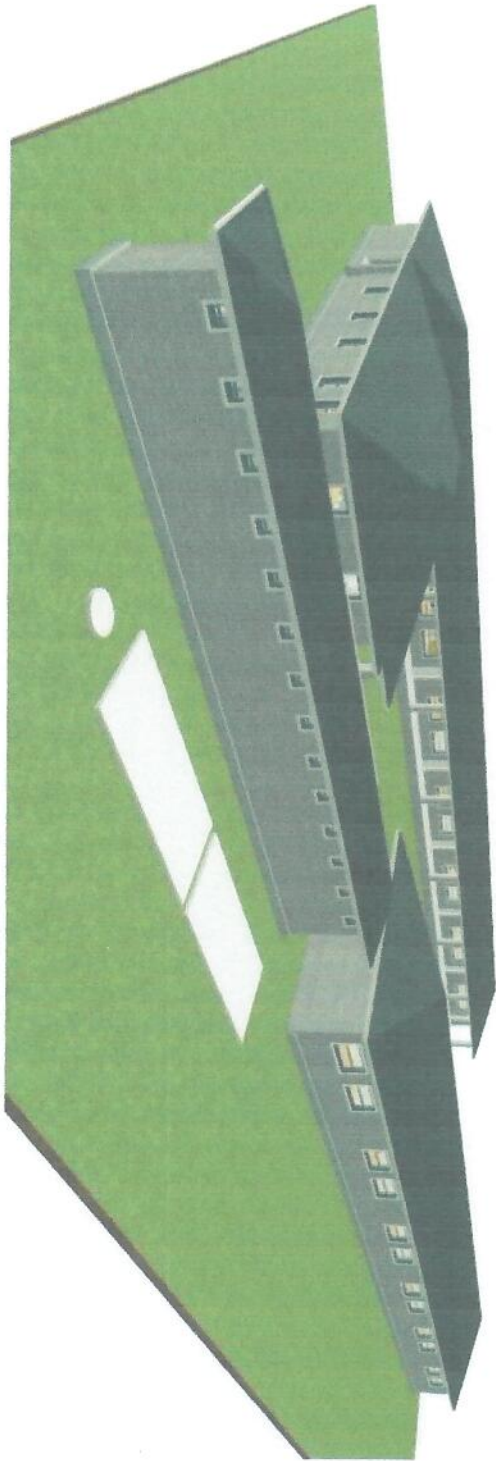
18. Garden

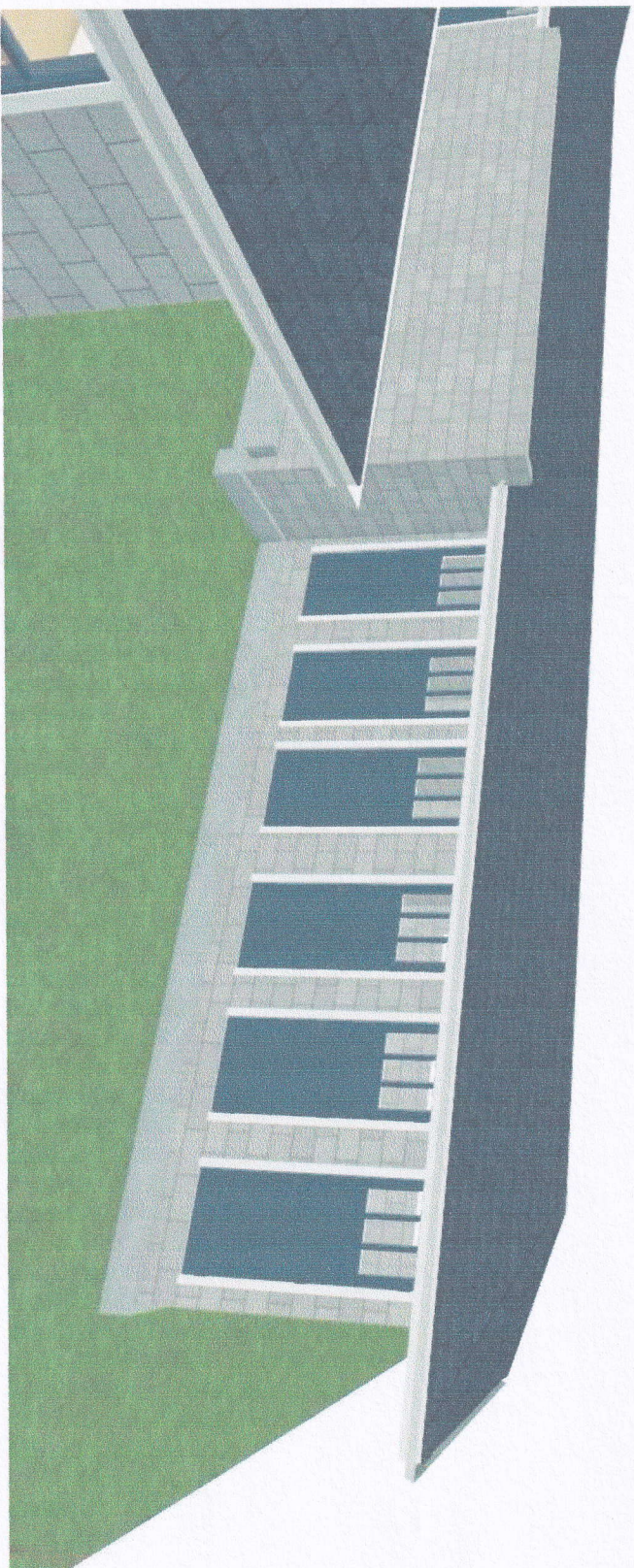
19. Parking

20. Other

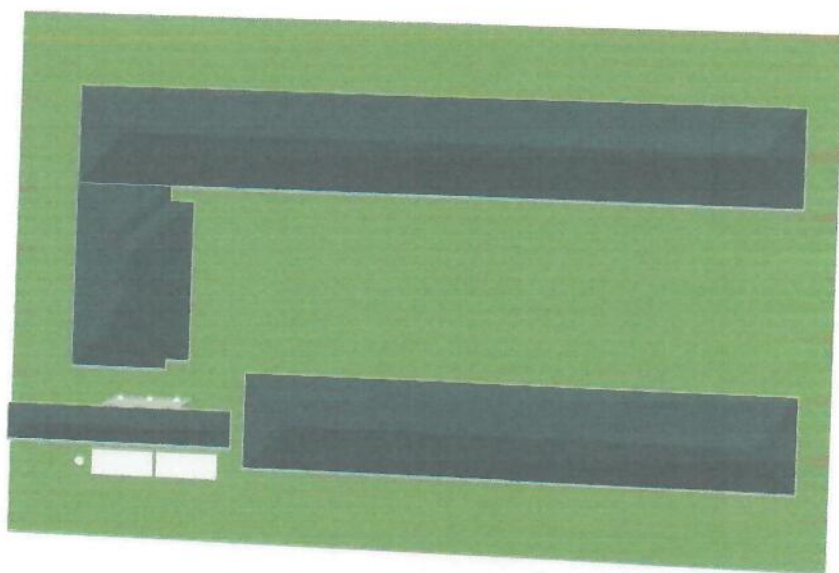






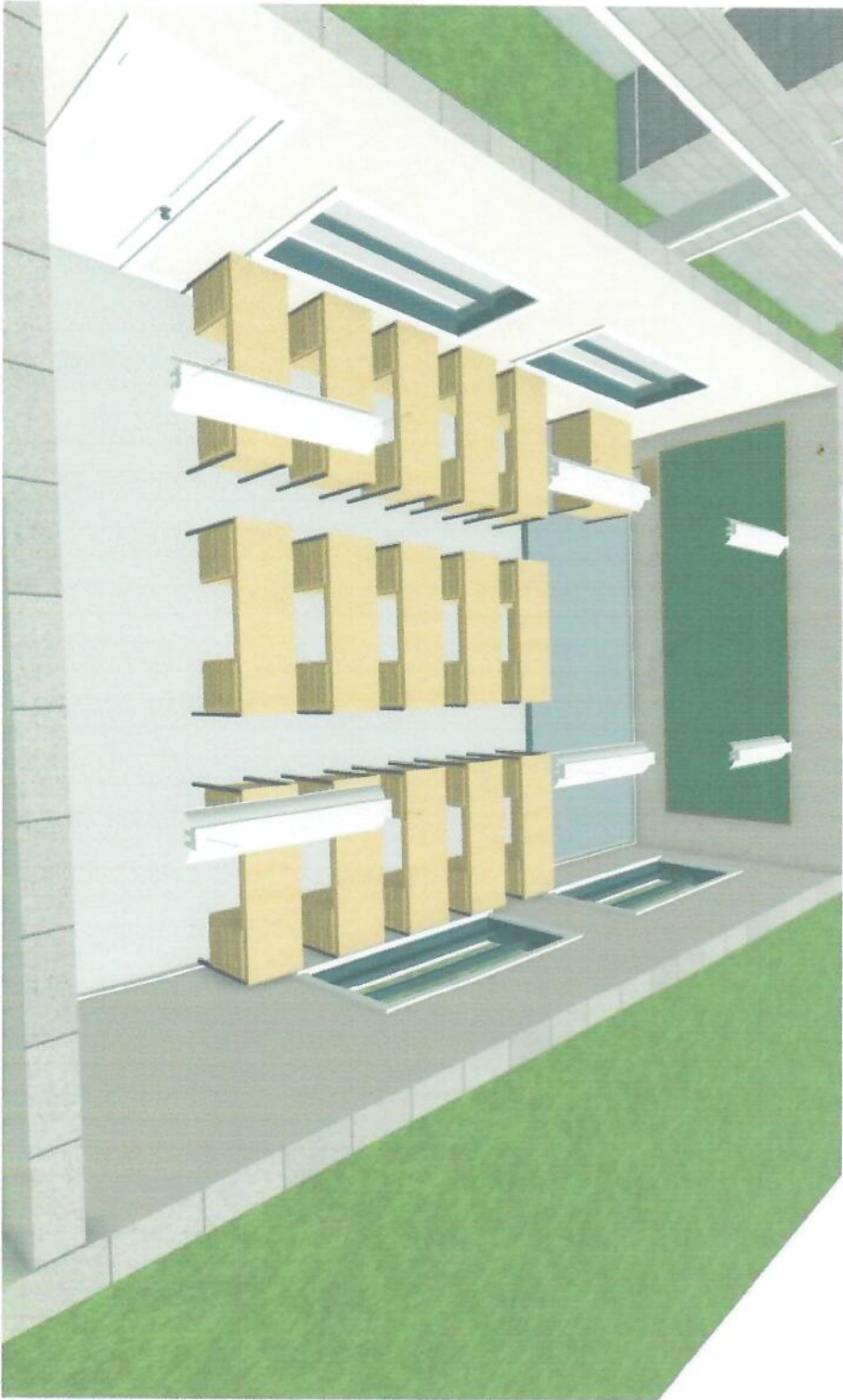


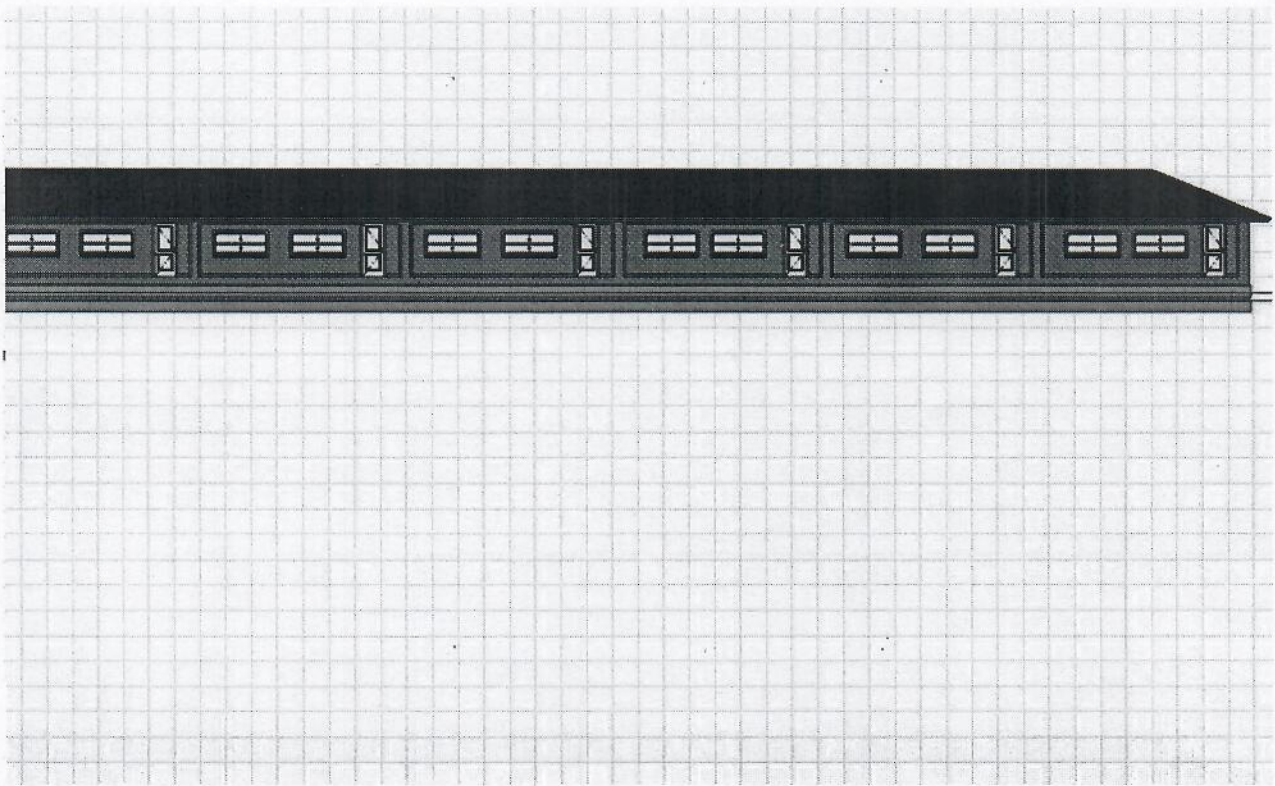


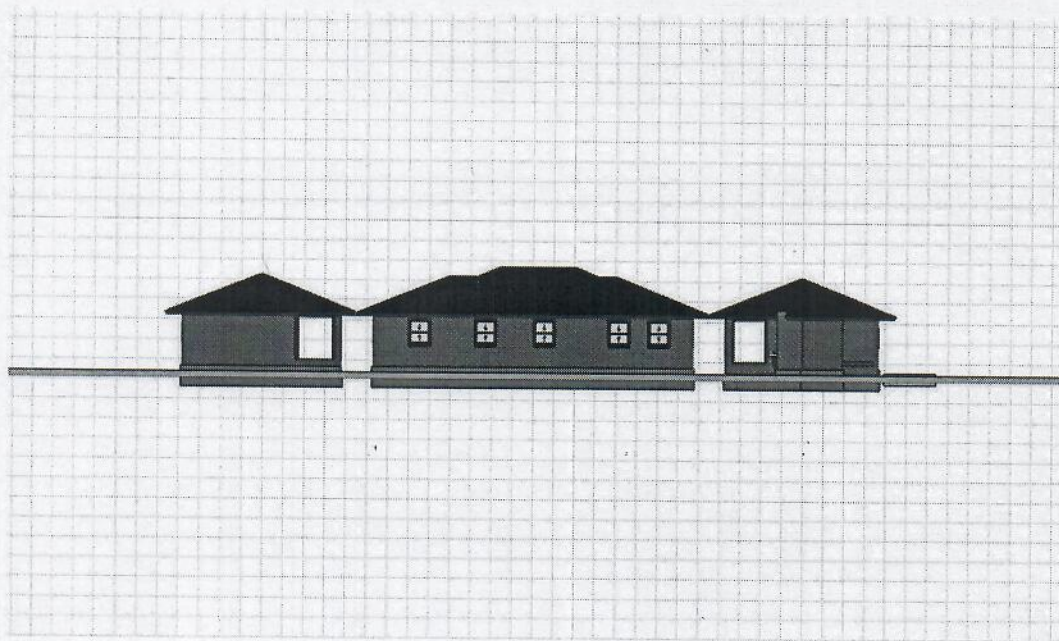












PROJET N°4 : REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE NYALI ET DU BUREAU ADMINISTRATIF DE L'EPST

1. Secteur d'intervention : Education

2. Contexte et justification

L'accès universel à l'éducation de base est un objectif sur lequel se focalisent les efforts tant du gouvernement national que provincial. En effet, la gratuité de l'enseignement primaire reste une disposition constitutionnelle qui ne peut nullement être foulé aux pieds. Dans cette perspective, le Gouvernement provincial, à travers son Plan de Développement Economique et Social (2018-2022), a inscrit dans le programme de développement du système éducatif la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province.

Il y a lieu de noter cependant que la seule volonté du Gouvernement provincial n'a pas suffi pour parvenir à une réhabilitation totale des infrastructures scolaires sur toute l'étendue de la province sur une période de 5 ans. Les moyens étant limités et n'ayant pas suivi, un bon nombre d'écoles de la province n'ont pas encore bénéficié d'appui en termes de réhabilitation. Parmi ces écoles, il se compte l'Ecole primaire Nyali du Quartier Sodimico 2 de la ville de Kasumbalesa.

Se saisissant de l'opportunité offerte par le cahier des charges de responsabilité sociétale de la Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA, les populations du Quartier Sodimico 2 ont inscrit parmi leurs priorités de développement la réhabilitation de ladite école primaire et du Bureau Administratif de l'EPST logé dans son enceinte. Ce projet a été retenu dans le cahier des charges de SEMM SA à l'issue des négociations entre l'entreprise et les communautés impactées de la ville de Kasumbalesa.

3. Brève description du projet.

Le présent projet consiste à réhabiliter l'école primaire Nyali et le Bureau administratif de l'EPST se trouvant dans l'enceinte de cette école. En effet, l'état actuel de ce bâtiment scolaire n'offre pas aux enfants un cadre adéquat d'apprentissage pour les raisons suivantes :

- bâtiment à-moitié clôturé et donc non complètement protégé contre les effets des passages incontrôlés des personnes ;
- quelques murs fissurés et la peinture complètement décolorée ;
- pupitres ou bancs, chaises et tables pour enseignants en majorité cassés ;
- toilettes insuffisantes et peu salubres ;
- manque de points d'eau et d'éclairage des bâtiments.

L'école primaire Nyali comprend 3 pavillons ayant chacun 10 salles de classe avec 4 fenêtres chacune, un pavillon de 5 classes et 1 bureau scolaire ainsi qu'un local abritant le bureau de l'EPST.

Partant de cet état des lieux, les travaux de réhabilitation de l'école vont porter d'une part sur le colmatage des fissures, le renouvellement du plafond, de la peinture et la fixation des fenêtres munies des vitres ; et d'autre part sur la modernisation des bâtiments en y ajoutant un point d'eau, de l'éclairage, une clôture et des toilettes additionnelles ainsi que son équipement.

Par ailleurs, le Bureau administratif de l'EPST reste, à l'instar de tous les locaux des 4 pavillons de l'école, vétuste et n'offre pas de conditions de travail convenables aux Agents. Il nécessite des travaux de rénovation en termes de colmatage des fissures, de renouvellement de la peinture, des vitres et des portes. Le mobilier dudit bâtiment devra également être renouvelé en y apportant des chaises et tables de bureau, des étagères et du matériel de gestion des déchets.

4. Localisation.

Le présent projet a comme espace de réalisation le Quartier Sodimico 2 dans la ville de Kasumbalesa.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont les enfants du Quartier Sodimico 2. Les enfants des autres quartiers pourront également fréquenter l'école à titre de bénéficiaires indirects.

L'école reste aussi accessible à tout enfant dont les parents seront désireux de s'installer dans la ville de Kasumbalesa et plus précisément au Quartier Sodimico 2. Les Agents de l'EPST sont les bénéficiaires directs de la rénovation de leur bureau administratif se trouvant dans l'enceinte de l'école primaire Nyali.

6. Objectif du projet

Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans la province.

6.2. Objectifs spécifiques

- Réhabiliter et équiper 1 école primaire au bénéfice des populations du Quartier Sodimico 2 ;
- Réhabiliter et équiper 1 bureau administratif de l'EPST/Kasumbalesa ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;
- Réduire la déperdition scolaire ;
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;
- Améliorer le cadre de travail des Agents de l'EPST/Kasumbalesa.

7. Résultats attendus

- L'école primaire Nyali et le bureau administratif de l'EPST réhabilités et équipés en mobilier ;
- Le cadre d'apprentissage des enfants et du travail des enseignants ainsi que celui des Agents de l'EPST est amélioré.
- **Indicateurs des résultats :**
 - 1) 4 pavillons de l'école rénovés et équipés en mobiliers à raison de 20 pupitres par classe (700 pupitres), 1 tableau avec ardoisine verte, 1 table et 1 chaise pour chaque enseignant ;
 - 2) 1 bureau administratif de l'école rénové et équipé en mobilier ;
 - 3) 1 bureau administratif de l'EPST réhabilité et équipé en mobilier ;
 - 4) 1 partie de la clôture retouchée et une autre construite ;
 - 5) 1 bloc sanitaire réhabilité avec des toilettes additionnelles ;
 - 6) La gestion des déchets assurée par la mise à disposition des poubelles ;

- 7) Un système d'éclairage installé ;
- 8) Un point d'eau potable disponible dans l'enceinte de l'école.

8. Activités pour atteindre les résultats

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de réhabilitation et de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement des bureaux et salles de classes en mobiliers;
- Remise des ouvrages (école et bureau de l'EPST) à l'autorité locale.

9. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution en 2027					
		Mai	Juin	juillet	Août	Sept	Oct.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de réhabilitation et de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						

2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equipped de l'école et du Bureau de l'EPST en mobiliers						
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						

10. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Les acteurs-clés dans la réalisation de ce projet demeurent la SEMM SA et les entreprises qui vont gagner les différents marchés d'exécution des travaux. SEMM SA va financer et gérer l'entière du projet conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale. Elle travaillera avec l'entreprise qui aura gagné le marché d'exécution des travaux de construction, le marché d'équipement des bâtiments en mobiliers et aussi avec le Bureau d'études appelé à fournir les résultats des études géotechniques et topographiques. L'exécution des travaux devra être conforme aux plans, aux prescriptions techniques ainsi qu'au chronogramme d'activités.

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa et composé d'un (1) délégué de SEMM SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans de construction et aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées. A l'issue de chaque mission de suivi, le CLS procédera à la rédaction d'un rapport qui sera partagé à SEMM SA ainsi qu'aux parties prenantes afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets du cahier des charges.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution du cahier des charges.

12. DEVIS DE REHABILITATION ET D'EQUIPEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE NYALI ET DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'EPST

12.1. Devis de réhabilitation de l'EP Nyali.

N°	DESCRIPTION	Unité	Quantité	PU (\$US)	PT (\$US)
I	Installation et replis chantier	Fft	1	2.000	2 000
	Sous total				2 000
II	Colmatage des fissures des murs	Fft			1 500
	Sous-Total				
III	Aménagement des tableaux des salles de classe				
	Enduit lisse au ciment pour tableau et pose de l'ardoisine verte	m ²	126	15	1 890
	Sous-Total				1 890
IV	PEINTURE	Fft			11 000
	Sous Total				11 000
V	MENUISERIES				
5.1	Aménagement des portes extérieures métalliques semi vitrées de 2,10 x 0,90 avec serrure et accessoires portes cadenas	Pce	37	150	5 550
5.3	Fo et Po fenêtre métallique + antivol en tube avec vitres	Pce	152	180	27 360
	Sous-total				32 910
VI	FAUX PLAFOND				
6.1	Fo et po faux plafond en timberite intérieur et extérieur y compris gitage en chevron 7x7, lattes couvre-joints et corniches	Fft			20 000
	Sous Total				20 000
VII	SANITAIRES				
7.1	Travaux d'aménagement des sanitaires	Fft			5 000,00

	Sous Total				5 000,00
VIII	CLOTURE				
	Travaux d'implantation de la clôture	Fft			7 000,00
	Sous-Total				7 000,00
IX	Installation électrique	Fft			5 000,00
X	Point d'eau potable (connexion de l'école à l'adduction d'eau)	Fft			4 000,00
	TOTAL COUT DES TRAVAUX				90 300,00
XI	Main d'œuvre 30%				27 090,00
XII	Frais d'études 5%				4 515,00
XII	Imprévus (5%)				4 515,00
	TOTAL GENERAL				126 420,00

12.2. DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ECOLE ET DU BUREAU DE L'EPST

N°	DESCRIPTION	Unité	Quantité	PU en \$US	PT en \$US
I	Equipement école Nyali				
1	Banc pupitre	Pce	700	90	63 000
2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	35	75	2 625
3	Chaise pour enseignants en bois massif	Pce	35	50	1 750
4	Chaises pour bureau	Pce	3	50	150
5	Tables pour bureau	Pce	3	150	450
6	Armoires de bureau	Pce	3	200	600
7	Chaises de la salle d'attente	Pce	4	30	120
8	Poubelle pour gestion des déchets	Pce	36	20	720
	SOUS-TOTAL				69 415
II	Equipement Bureau de l'EPST				
2.1	Gestion des déchets				
2.1.1	Poubelles	Pce	4	20	80,00
2.1	Chaise de bureaux	Pce	9	150,00	1 350,00
2.2	Tables des bureaux	Pce	3	250,00	750,00
2.3	Tables pour salle de réunions	Pce	1	1 000,	1 000,00
2.4	Armoire de bureau	Pce	3	200,00	600,00
2.5	Chaises pour salle de réunions	Pce	10	150,00	1 500,00
	SOUS-TOTAL				5 280
	TOTAL EQUIPEMENT ECOLE ET BUREAU EPST				74 695

12.3. DEVIS GENERAL /Réhabilitation &équipement école Nyali et bureau EPST

TOTAL GENERAL DU DEVIS :

Réhabilitation école : 126 420,00 USD
Équipement école et Bureau EPST : 74 695,00 USD +

201 115,00 USD







PROJET N°5. REHABILITATION DE L'HOPITAL MUHONA

1. Secteur d'intervention : Santé et Infrastructures

2. Contexte

La SODIMICO à son temps avait construit un Hôpital de référence pour l'intérêt de la population, avec le temps écoulé et le manque d'entretien régulier sur cette infrastructure hospitalière elle est devenue vétuste et n'offre plus un cadre attrayant pour les malades. La qualité de structure médicale joue un rôle dans le traitement, l'Hôpital MUHONA étant un Hôpital de référence, il est une référence pour les soins médicaux pour la population. A ces jours il présente l'image d'un hôpital délaissé voire oublié, ce qui, de par son joué, ne favorise pas le traitement adéquat pour les patients et les visiteurs.

Il revient de rappeler que le cahier des charges est un apport important dans le volet social qui est passé des actions de développement durable à une obligation des opérateurs vis-à-vis des communautés impactées. C'est à ce titre, que la population a capitalisé cette opportunité offerte par la loi, pour mettre en avant la réhabilitation de cette structure médicale de premier rang, et militer pour la priorisation parmi les besoins retenus lors des négociations avec la SEMM SA. Avec l'explosion démographique l'Hôpital MUHONA, revêt d'une importance capitale pour la population de Kasumbalesa en général et de SODIMICO1 en particulier.

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à réhabiliter l'hôpital de référence Muhona. Il s'agit concrètement de repeindre les murs de l'intérieur et de l'extérieur, retoucher le plafond de certaines salles, remettre les points lumineux, remplacer les portes et fenêtres pour donner à l'hôpital tout son éclat d'une structure qui donne la vie à la population.

4. Localisation du projet

L'hôpital de référence Muhona est situé au quartier Sodimico 1.

5. Objectif du projet :

5.1 Objectif principal : L'objectif de ce projet est de contribuer au système de santé dans la province du Haut-Katanga.

5.2. Objectifs spécifiques :

- Améliorer les conditions de traitement des patients ;
- Faciliter l'accès aux soins de santé de qualité ;
- Donner un cadre idéal au personnel soignant.

6. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet, c'est la population de Kasumbalesa en général et bien plus tous ceux qui fréquentent Kasumbalesa pour une raison ou une autre.

7. Résultats attendus

- Le plafond de certaines salles est retouché
- Certaines portes et fenêtres sont remplacées
- Les points lumineux sont remis
- Les murs sont repeints

7.1. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offres pour les entrepreneurs de construction :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offres, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés. ☐ Exécution des travaux de réhabilitation et de rénovation ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution 2026					
		Mai	Juin	juillet	Août	Sept	Oct.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de réhabilitation						
3	Remise des ouvrages à l'autorité locale						

10. Gestion : Stratégie et organisation

Les acteurs-clés dans la réalisation de ce projet demeurent l'entreprise SEM et celle qui va gagner le marché d'exécution des travaux de réhabilitation de l'hôpital de référence Muhona.

1. L'entreprise SEMM SA : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entièreté du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :

- procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction
- faire exécuter les travaux de réhabilitation en rapport avec l'état des lieux de l'hôpital par l'entreprise qui aura gagné le marché à la suite d'un appel d'offre publique ;

2. L'entreprise devant exécuter les travaux de construction :

- exécuter le projet en respectant toutes les prescriptions techniques des ouvrages ;
- veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;
- veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet.

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa et composé d'un (1) délégué de SEM SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité à la description des travaux à effectuer ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, Le CLS, après sa mise en place sur arrêté de la Mairie de Kasumbalesa, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution ;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets du cahier des charges.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution du cahier des charges.

Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

Devis de réhabilitation de l'hôpital de référence Muhona

TRAVAUX DE REHABILITATION DE PEINTURE					
1	Préparation de la surface à la chaux	m2	3000	5	15 000,00
2	Peinture à huile pour piliers	m2	5000	1	5 000,00
3	Pose latex sur murs intérieurs	m2	4000	5	20 000,00
4	Pose latex sur murs extérieurs	m2	4000	5	20 000,00
5	Portes	m2	23	150	3 450,00
6	Points lumineux		80	20	1 600,00
7	Remise de vitres aux fenêtres		25	45	1 125,00
8	Plafonds dans quelques salles	m2	3000	5	15 000,00
9	Petits travaux de maçonnerie		1000	10	10 000,00
	TOTAL				91.175
10	Main d'œuvre 30%				27.352,5
11	TOTAL GENERAL				118 467,5

ETAT DES LIEUX DDE L'HOPITAL MUHONA

L'état actuel de l'Hôpital MUHONA est en délabrement avancé à certains niveaux, il s'agit notamment :

- ❖ Du plafonnage ;
- ❖ De la peinture intérieure et extérieure ;
- ❖ Absence de vitres aux fenêtres et portes ;
- ❖ Espace de l'Hôpital sans aménagement extérieur ;
- ❖ Il faut renforcer l'Hôpital en eau et electricité.

PROJET 6 : APPUI EN INTRANTS AGRICOLES AUX CULTIVATEURS DE MAÏS DE LA VILLE DE KASUMBALESA

1. Présentation sommaire du projet.

1.1. Titre : APPUI EN INTRANTS AGRICOLES AUX AGRICULTEURS DES QUARTIERS DE LA VILLE DE KASUMBALESA

1.2. Localisation :

5 quartiers de la ville de KASUMBALESA

1.3. Bénéficiaires :

2) 100 ménages Agriculteurs chaque année soit 20 par quartier en raison de 0,5 ha par ménage.

1.4. Montant du Budget : \$ 208450 USD

1.5. Durée : 5 ans

1.6. Secteur d'intervention : Agriculture

2. Contexte et justification.

L'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social de la province du Haut-Katanga concerne la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Parmi les programmes dudit axe, l'on note la relance de la production agricole, animale et halieutique. Dans ce programme, les actions à mener sont entre autres la production et la distribution de matériels génétiques améliorés d'arachides, de maïs, de haricot, de manioc, des fruits et légumes ainsi que des intrants agricoles. La mise en œuvre de ce programme agricole provincial est encore loin de toucher tous les petits exploitants agricoles de la province en général et ceux des communautés de 5 quartiers impactés en particulier notamment les agriculteurs de cinq quartiers de KASUMBALESA.

Face aux contraintes de production agricole et celles d'assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages, les populations des quartiers susmentionnés ont inscrit parmi leurs priorités de développement l'acquisition des intrants agricoles. Grace à l'opportunité offerte par le nouveau Code minier en instituant le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, le projet d'appui en intrants agricoles aux communautés impactées par l'entreprise minière SEM a figuré

sur la liste des besoins négociés et retenu dans le cahier des charges de cette société minière.

3. Description du projet.

Ce projet consiste en un appui en intrants aux ménages agricoles vivriers du maïs en raison de 20 ménages dans chaque quartier sur 5 quartiers impactés pour la culture de maïs chaque année, acquisition d'un tracteur JOHN DEERE 6110, Les intrants à distribuer sont notamment les semences composites de maïs, les engrais (NPK et Urée) : les herbicides à poste émergence ainsi que les outils aratoires. Le projet prévoit en outre l'encadrement des ménages bénéficiaires.

1.1. Les semences.

- a) La semence à utiliser pour la culture vivrière est une semence composite, caractérisée par une perte génétique lente de qualités semencières et de productivité dans le milieu paysan. Pour ce projet maïs, c'est la variété UNILU qui sera utilisée.

3.2. Les engrais chimiques (NPK et Urée) et foliaires.

Les études hydro pédologiques étant prévues par ce présent projet d'une part et d'autres la formule d'engrais appréciée par le gouvernement est standard (17-17-17) pour les N.P.K. Cela étant, il a été conseillé prévisionnellement d'appliquer un engrais ayant une prédominance phosphatée disponible sur le marché (10-20-10) en vue de permettre le phosphore à jouer le rôle de conservateur de fertilité du sol en évitant la latéritisation. En ce qui concerne l'urée, il est maintenu la politique du gouvernement qui la dose à 46%. En ce qui concerne l'engrais foliaire Digro rouge et vert seront utilisés selon les la technicité horticole.

3.3. Les kits aratoires : hòues, coupe-coupe, machettes, pioches.

Pour améliorer leurs rendements agricoles et, par conséquent, accroître leur production, les ménages agricoles vont bénéficier de l'accompagnement des agronomes dans leurs activités. En effet, jusqu'à ce jour, les ménages agricoles de ces agglomérations ont une production qui varie entre 2,5 à 3,5 tonnes de maïs par hectare. Avec l'appui technique assuré par les agronomes et les intrants livrés, l'on compte améliorer la production jusqu'à 6,5 à 8 tonnes à l'hectare et 3 tonnes par Ha pour les cultures horticoles. Par ailleurs, pour éviter

toute sorte de discrimination au sein de la communauté, il est prévu un taux de remboursement de 20% de la production vivrière brute.

3.5. Les critères de sélection des bénéficiaires.

- Être cultivateur habitant le quartier 5 quartiers impactés n'ayant pas d'appui d'autres partenaires dans ce secteur ;
- Disposer d'un espace de champ d'au moins 1ha pour la culture de Maïs et 0,2 Ha dans la vallée de KASUMBALESA pour la culture maraichère en cours d'exploitation depuis 2 ans dans le quartier ;
- Avoir un témoignage de fiabilité et de crédibilité d'au moins 10 ménages habitant 5 quartiers impactés.

4. Localisation du projet.

500 ménages sont concernés par le projet, à savoir 20 ménages agriculteurs chaque année par quartier de 5 quartiers impactés dans ville de KASUMBALESA.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs sont :

1. Les 5 quartiers impactés

Les bénéficiaires indirects sont le reste de la population de et toutes les populations de la ville de KASUMBALESA.

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général

- Contribuer à la promotion de sécurité alimentaire et au développement de l'agriculture durable.

6.2. Objectifs spécifiques.

- Diversifier les l'économie,
- Augmenter les revenus des ménages agricoles ;
- Améliorer l'alimentation des ménages agricoles.

7. Résultats attendus.

- La productivité agricole est améliorée : le rendement par hectare passe de 2,5 tonnes à 6,5 tonnes par hectare pour la culture vivrière ;
- La diversification agroalimentaire est promise ;
- Au terme de ce projet, 500 ménages sont accompagnés ;

- Les revenus agricoles des ménages augmentent d'au moins 70% ;
- L'alimentation des ménages est améliorée (les ménages consomment au moins 2 repas équilibrés par jour).

8. Activités pour atteindre les résultats.

- 1) Recrutement des agronomes de la commune ;
- 2) Identification des bénéficiaires ;
- 3) Aménagement de l'espace à irriguer dans le bas-fond avec la méthode d'immersion par gravité de canalisation que bénéficière présentera à l'accompagnateur ;
- 4) Visite des superficies à emblaver ;
- 5) Signatures des protocoles d'accord définissant notamment les modalités de remboursement entre SEM SAS et les bénéficiaires en présence des membres des CLD ;
- 6) Acquisition des intrants agricoles et matériels aratoires ;
- 7) Distribution des intrants ;
- 8) Sessions d'encadrement par les agronomes ;
- 9) Récoltes et remboursements.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet.

- Identification des bénéficiaires par SEMSAS en collaboration avec les techniciens du Secteur (AGRI et DERU) et les représentants des communautés de 2 quartiers ;
- Signature des protocoles entre SEM SAS et les ménages agricoles bénéficiaires de l'appui ;
- Mise à disposition par SEM SAS des intrants agricoles et matériels aratoires pour les ménages agricoles ;
- Terrains à emblaver acquis par les ménages agricoles ;
- Préparation des terrains et toutes les opérations agricoles à charge des ménages agricoles ;
- Formations et autres appuis techniques (visites de terrain et supervision des cultivateurs) à charge de SEM SAS ;
- Stratégies agricoles envisagées :

- Sécurité alimentaire : elle consiste à appuyer les paysans en production des cultures vivrières de première nécessité en vue de renforcer les revenus du ménage.
- Gestion des remboursements, acquisition et stockage des intrants (semences, engrais + matériels aratoires) à charge de SEM SAS pour en assurer la protection et le gardiennage.

10. Chronogramme détaillé d'activités.

N	Activité	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9	M10	M11	M 12
1	Invitation de l'agronome de la commune et recrutement des accompagnateurs												
2	Lancer officiellement le processus de sélection des bénéficiaires et invitation des fournisseurs d'intrants												
3	Vulgariser les techniques de mise en œuvre du projet (défrichage, labour, hersage, semis, sarclage, récolte, entreposage...)												
4	Aménagement des terres agricoles sèches et humides												
5	Préparation des dépôts d'intrants à la commune												
6	Accompagner et faire le suivi de l'évolution des bénéficiaires												
7	Evaluer le projet à mi-parcours												
8	Partager l'expérience entre les bénéficiaires												
9	Evaluation Finale												

11. Mécanismes de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la ville de KASUMBALESA et composé d'un (1) délégué de SEMSAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de recrutement des agronomes et les critères de sélection des bénéficiaires, le respect des échéances et du calendrier agricole, la conformité des intrants (semences, engrais et herbicide), l'audit des dépenses effectuées ainsi que les résultats attendus. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à SEMSAS le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec SEMSAS dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

12. Budget et devis détaillés du projet.

Désignation	Unité	Nbre Ha	Qté/ ha	Prix unitaire (\$)	Prix total (\$)
I. Culture de maïs (50 ha l'an1)					
I.1. Culture et intrants					
Semences (variété UNILU)	Kg	50	25,00	3	3750
Urée (46%)	Kg	50	200,00	0,9	9000
NPK (10-20-10)	Kg	50	300,00	0,7	10500
Herbicide	Litre	50	5	8	2000
TRACTEUR	PIECE	50	1	75000	75000
Houe	Pièce	50	1	3	150
Coupe-coupe	Pièce	50	1	3	150
constitution de la COOPERATIVE	Séance	5	1	500	2500
Total l'an 1					103050
Désignation	Unité	Nbre Ha	Qté/ha	Prix unitaire (\$)	Prix total (\$)
I. Culture de maïs (50ha l'an1)					
I.1. Culture et intrants					
Semences (variété UNILU)	Kg	50	25,00	3	3750
Urée (46%)	Kg	50	200,00	0,9	9000
NPK (10-20-10)	Kg	50	300,00	0,7	10500
Herbicide	Litre	50	5	8	2000
Houe	Pièce	50	1	3	150
Coupe-coupe	Pièce	50	1	3	150
Accompagnement	Personne	1	4	200	800
Total l'an 2					26350
Total 4					105400
Total Général pour 5 ans					208.450

PROJET N°7. REHABILITATION DU MARCHE DE SODIMICO 2

1. Secteur d'intervention du projet : Infrastructures et Développement Rural

2. Contexte et justification.

Le marché de par sa nature est un lieu de rassemblement de plusieurs personnes venant de coins différents avec en toile de fond un objectif, de vendre ou d'acheter. Le lieu de négoce devient un centre où si l'entretien, la salubrité et l'assainissement ne sont pas observés, un endroit fertile pour la propagation des maladies infectieuses. Le marché construit par la SODIMICO au quartier SODIMICO2, est de nos jours dans un état piteux, ce qui constitue un danger pour les marchands et pour la population.

Dès lors, la population pour des raisons de survie ne peut s'empêcher d'y exercer les activités commerciales. Pour protéger des vies humaines menacées, et offrir un cadre salubre à la population. Les communautés impactées ont mis un accent prioritaire sur la réhabilitation du marché de SODIMICO2, ce marché, patrimoine communautaire nécessite une réhabilitation, voilà le mobile qui a motivé la population pour celui-ci figure parmi les besoins prioritaires lors des négociations du cahier des charges avec la SEM. Au vu de son état le marché de SODIMICO2 connaît une faible fréquentation. Soucieuses de redynamiser les activités commerciales, les communautés impactées par le projet d'exploitation de l'entreprise SEM ont retenu la réhabilitation du marché comme une urgence au développement devant figurer dans le cahier des charges.

3. Brève description du projet

Ce projet va consister à réhabiliter le marché. Il sera question de : remplacer les tôles défectueuses en plastiques par des tôles métalliques BG28, effectuer travaux de maçonnerie de retouche des murs, repeindre les murs de l'intérieur et de l'extérieur, repeindre les étalages, construire les toilettes, aménager le bureau et le dépôt, réaménager les points d'eaux et remettre les points lumineux.

4. Localisation :

Le projet sera situé au quartier SODIMICO2, dans la ville de Kasumbalesa, province du Haut-Katanga.

5. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les habitants du quartier Sodimico1. Les bénéficiaires indirects sont les habitants de la ville de Kasumbalesa.

6. Objectif du projet

6.1. Objectif général : Améliorer les conditions vente des produits de première nécessité dans le Haut-Katanga.

6.2. Objectifs spécifiques :

- Attirer les commerçants et autres consommateurs des produits vivriers et finis ;
- Éliminer l'extrême pauvreté de la population du quartier SODIMICO2;
- Améliorer les conditions d'exercice d'activités commerciales locales;
- Promouvoir des stratégies locales de développement économique ;
- Booster le revenu des ménages par les petits commerces.

7. Résultats attendus

- Remplacement des tôles plastiques par les tôles BG28;
- Construction du Bureau et du dépôt;
- Retouches des Murs défectueux;
- Aménagement du Point d'eau;
- Points lumineux placés ;
- Revitalisation des activités commerciales ;
- Amélioration des conditions des marchands.

7.1. Indicateurs des résultats.

- Tôles plastiques remplacées;
- Bureau et dépôt construits;
- Murs retouchés ;
- Point d'eau aménagé;
- Activités commerciales revitalisées ;

- Conditions des marchands améliorées.
- Points lumineux placés

ETAT DES LIEUX

- Absence de dépôt et du bureau ; murs défectueux, absence de point d'eau et toilettes inexistantes.

8. Gestion : Stratégie et organisation du projet

Il est clairement établi que la SEMM SA est le responsable de l'exécution ou non du cahier des charges, et à ce titre il lui revient de veiller à la réussite de ce projet. A cet effet, la SEMM SA procédera au lancement d'appel d'offre pour trouver un maître d'œuvre pour l'exécution dudit projet. Afin de promouvoir les entreprises locales, lors de la sélection des prestataires, un accent sera mis sur les entreprises locales, à défaut les entreprises nationales.

L'entreprise ainsi choisie aura la responsabilité technique de la réussite du projet, qui, au terme du contrat de réalisation du projet à signer entre la SEM et le maître d'œuvre sera son travail conformément aux prescriptions techniques. A la fin des travaux la SEM recevra officiellement le marché totalement réhabilité et remettra cet ouvrage auprès de l'autorité locale.

9. Mécanisme de suivi-évaluation

Au terme de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation revient au Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la SEM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur

demande du Maire de la ville de Kasumbalesa. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de la SEM, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

10. Chronogramme de réalisation des travaux Année 2026

Désignation	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov
Installation chantier							
Gros œuvres							
Travaux de finitions							
Repli chantier							

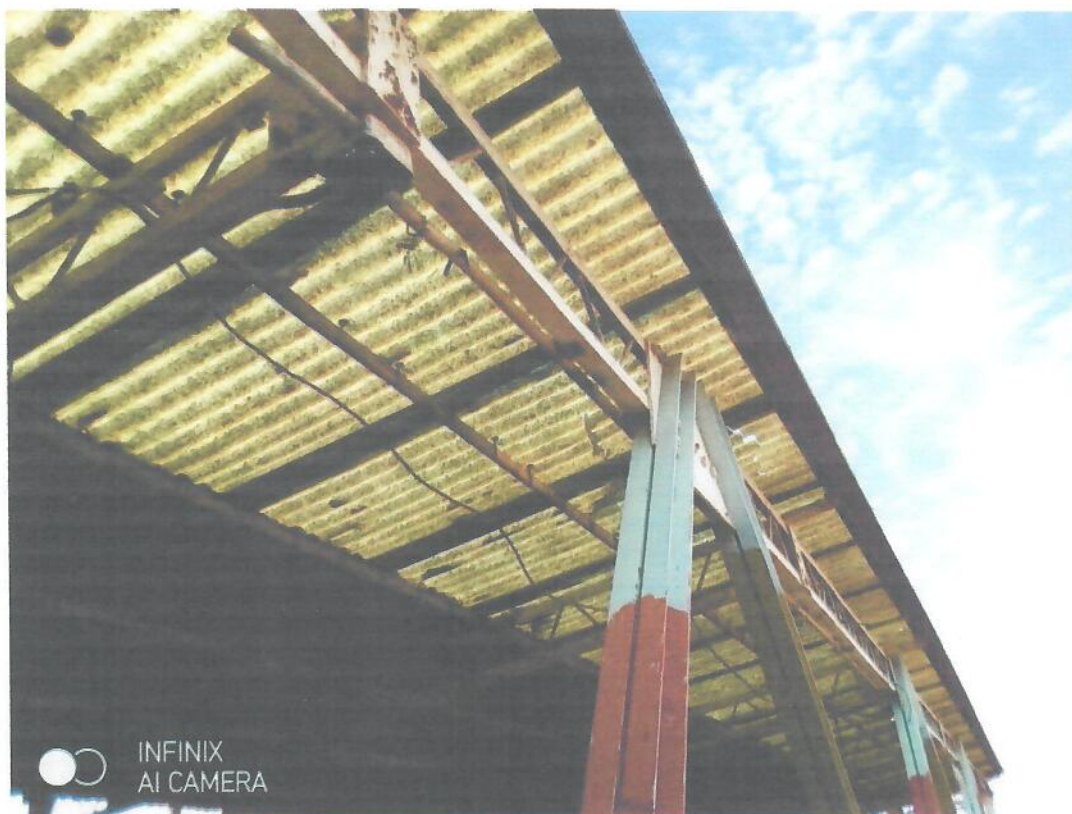
9. Devis des travaux de réhabilitation du marché existant

	DESIGNATION OU NATURE DES TRAVAUX	Unité	Quantité	Prix Un. \$	Prix Tot \$
A	GROS ŒUVRE				
I	Installation et replis chantier	Fft	2	2000	4 000,00
	Sous total				4 000,00
	TOITURE				
	Tôles	Pc	500	15	7 500,00
	Crochets	Pc	6000	2	12 000,00
	Retouche crépissage murs	m2	65	16	1 040,00

	Crépissage extérieur	m2	65	16	1 040,00
	Quelques travaux de maçonnerie	m2	600	15	9 000,00
	Sous total				30 580,00
III	Installation sanitaire				
	Maçonnerie et béton	m3	35	150	5 250,00
	Fosse septique	m³	4000	2	8 000,00
	Fourniture cuves turcs	m³	4	100	400,00
	Tôles métalliques	Pc	6	15	90,00
	Charpente en bois divers	Pc	4	50	200,00
	Fourniture des tuyaux Pvc	m	18	15	270,00
	Sous total				14 210,00
IV	Peinture et point d'eau				
	Peinture à huile	m2	600	50	30 000,00
	Peinture à latex	m2	100	100	10 000,00
	Sous-Total				40 000,00
	Point d'eau				
	Tuyauterie	m	100	5	500,00
	Accessoires				200,00
	Sous total				700,00
	TOTAL				87 490,00
	Installation électriques (câbles électriques, points lumineux, disjoncteurs, tableau divisionnaire)				5 000,00
	Aménagement Bureaux				
	Fenêtre en acier de 1,8 x 1,2m		4	80	320,00
	Portes métalliques		2	200	400,00
	TOTAL				720,00
	Aménagement du dépôt				
II	Porte en bois		1	200	200,00
	Total coûts directs				95 410,00
	Mains d'œuvre (30%)				28 623,00
TOTAL GENERAL					124 033,00









PROJET N°8. AMENAGEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE VOLLEYBALL.

1. Secteur d'intervention : Infrastructures, Sports et Loisirs

2. Contexte et état de lieu

Le sport est d'un apport important pour la santé et le développement du corps humain, manquer un espace pour exercer une activité sportive pousse les jeunes dans l'immobilisme voire à ne rester que sur les téléphones, qui de nos ours peuvent constituer un danger par le détournement de l'éducation avec tout ce que cela représente. L'insuffisance des cadres des sports ou de loisirs pour les jeunes, laisse ceux-ci dans l'alcoolisme comme une occupation. C'est ainsi que la population impactée, a songé à doter la jeunesse d'un terrain de football pour son épanouissement.

Le football est un sport de masse inoffensif, très pratiqué en République Démocratique du Congo, dans une certaine mesure il offre une opportunité et une éducation pour les jeunes. Dans ce cadre la SEM ensemble avec la population ont donné une importance capitale l'aménagement d'un terrain de football et donner les filets de volleyball aux jeunes pour leur épanouissement sportif.

Les communautés impactées disposent d'un espace de jeu constitué :

- D'un terrain non aménagé de football
- D'un terrain de basketball (en cours de construction par la Mairie)
- Un espace réservé à la construction d'un terrain de volley-ball

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à l'aménagement de l'espace de jeu situé dans le quartier Sodimico 1. Il s'agira de nivellement de terrain, du placement des poteaux, de la pose du gazon naturelle, de la construction es vestiaires et d'éclairage du terrain pour le football et de fournir les poteaux et les filets pour le volleyball.

4. Localisation :

Le projet est situé dans le quartier SODIMICO1, ville de Kasumbalesa dans la province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

5. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires de ce projet sont principalement les jeunes habitants Kasumbalesa en général et ceux du quartier SODIMICO 1 en particulier.

6. Objectif du projet

- Assurer les aménagements des aires sportives pour le football et le volleyball;
- Permettre à la jeunesse de s'occuper par des rencontres constructives pour son épanouissement ;
- Développer l'esprit sportif dans la jeunesse de Kasumbalesa.

7. Résultats attendus

- Le terrain de Football est aménagé ;
- Le terrain de volley-ball est construit,

7.1. Indicateurs des résultats

- Un terrain de football aménagé ;
- Un terrain de volleyball aménagé.

8. Gestion : Stratégie et organisation

La SEM titulaire des droits miniers et responsable d'exécution du projet reste disposé et ouverte à la participation des parties prenantes. Pour ce faire, la SEM financera Pour réussir la réalisation de ce projet, il sied de créer une synergie avec les bénéficiaires qui sont principalement des jeunes, afin de s'assurer l'appropriation dudit projet.

L'autorité locale en ce qui la concerne devra mettre à la disposition de la SEM des espaces sur lesquels seront aménagés les terrains de football et volleyball, avec actes de cession ou d'acquisition.

Les bénéficiaires devront participer aux travaux préparatoires pour développer un esprit de travail. Dans l'éventualité d'une main d'œuvre, la main d'œuvre locale sera privilégiée ou nationale.

9. Mécanisme de suivi-évaluation

Au terme de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation revient au Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la SEMM SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du Maire de la ville de Kasumbalesa. A chaque étape un rapport sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de la SEM, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Chronogramme de réalisation des travaux, 2029

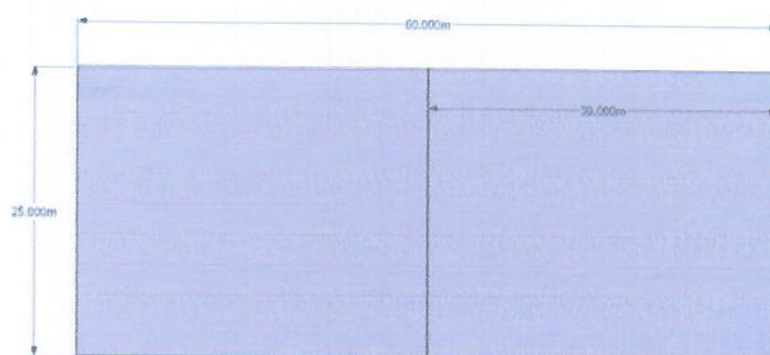
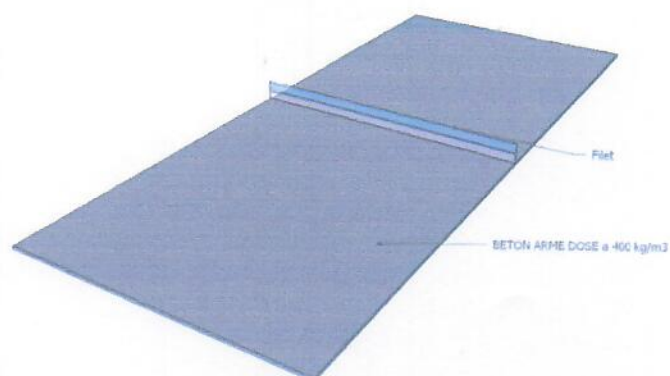
Désignation	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov
Installation chantier							
Bornage espaces de jeu							
Nivèlement terrain							
Plantation pelouse							
Gros œuvres							
Travaux de finitions							
Repli chantier							

10. Devis des travaux d'aménagement de l'espace de jeu

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Un. \$	Prix Total \$
1	Installation et replis chantier	Fft	1,00	4 000,00	4 000,00
2	Décapage et nivellement de terrain	m ²	3 550,00	5,00	17 750,00
3	Fournitures agrégats		210,00	90,00	18 900,00
	Bureau, dépôt, vestiaire, sanitaires et clôture	Fft	1,00	52.800	27.000
	Electricité	Fft	1,00	4000	4000
4	Travaux de pose de pelouses	Fft	1,00	10.000	10.000
5	Fournitures ballons	Pc	2,00	100,00	200,00
	Etudes géotechniques	Fft	1,00	3000,00	3 000,00
	SOUS TOTAL				84 850,00

6	Terrain Volleyball				
7	Construction aire de jeu				
8	Construction des limites de l'aire des jeux		210,00	90,00	18 900,00
9	Béton armé dosé à 400kg/m ³	M ³	15.6	550	8 580,00
10	Poteaux métalliques	Pc	2,00	100,00	200,00
11	Filet	Pc	4,00	150,00	600,00
	SOUS-TOTAL				28 280,00
	TOTAL				113 130,00
13	Main d'œuvre 30%				33 939,00
	Total				147 069,00

PLANS DU TERRAIN DE VOLLEYTBALL



VUE EN PLAN COÛTE
TERRAIN VOLLEYBALL







PROJET 9 : CONSTRUCTION DE 3 BUREAUX DE QUARTIER.

1. Contexte et justification.

Le plan de développement économique et social de la Province du Haut-Katanga s'inscrit dans la dynamique de la réalisation des plusieurs résultats stratégiques dont notamment la crédibilisation des institutions démocratiques et républicaines. Par ce résultat stratégique, le Gouvernement provincial voudrait entre autres assurer à tous les citoyens l'accès au service public. Pour y parvenir, il a été planifié la mise en place d'un cadre de travail convenable du personnel administratif par la construction et la réhabilitation des édifices publics devant abriter les services de l'Administration.

Le Plan de Développement Local de la ville de Kasumbalesa s'aligne sur le Plan de Développement Economique et Social de la Province et prévoit également la construction des édifices de l'Administration locale. Les ressources financières de ladite ville étant limitées, l'opportunité de répondre à l'urgence de construire des bâtiments administratifs dans le milieu s'est offerte par la mise à exécution des prescrits du Code minier révisé du 9 mars 2018 instituant le Cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières.

A ce jour, 3 quartiers dans la ville de Kasumbalesa sont privés d'édifices propres susceptibles d'abriter les services publics. L'Administration locale s'exerce dans des résidences privées difficilement identifiables. Lors du processus d'élaboration du Cahier des charges de responsabilité sociétale de la Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA (SEM), les communautés des Quartiers impactés par son projet minier ont identifié parmi les besoins prioritaires la construction des édifices de l'exécutif local. Ce projet a été retenu et intégré au cahier des charges à l'issue des négociations menées entre SEM SA et les communautés des Quartiers Sodimico 1, Sodimico 2 et Sodimico 3.

2. Description sommaire du projet

Le présent projet consiste à construire en matériaux durables trois (3) édifices devant servir de bureaux de Quartier. La dimension de chacun des bureaux est de 15 m x 4,5 m. Les pièces prévues pour chaque bureau sont les suivantes : 3 bureaux, 1 salle de réunions et 1 véranda. Plus encore, chaque édifice aura 1 bloc de latrines de 2 portes dont l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes et une connexion à l'eau de la Régideso. Les locaux seront équipés en mobiliers. Le tout sera entouré d'une clôture.

3. Localisation du projet.

Les sites de construction des bureaux de quartier retenus se situent dans chacun des quartiers concernés, à savoir Sodimico 1, Sodimico 2 et Sodimico 3 dans la ville de Kasumbalesa.

4. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont notamment les agents administratifs et les communautés de 3 quartiers ciblés. Les bénéficiaires indirects sont notamment les visiteurs et les populations des agglomérations avoisinantes qui seraient en situation de besoin d'accès aux services de l'Administration locale.

5. Objectifs du projet.

5.1. Objectif global.

Contribuer à la crédibilisation des institutions démocratiques et républicaines de la Province.

5.2. Objectifs spécifiques.

- Construire 3 bureaux de quartier dans la ville de Kasumbalesa;
- Equiper les 3 bureaux en mobiliers.

6. Résultat attendu (livrable)

6.1. Livrable : 3 bureaux construits et équipés en mobiliers

6.2. Indicateurs de résultat

- 1) Nombre de bâtiments construits : 3
- 2) Nombre de locaux présentés dans le plan de construction : 4

- 3) Nombre de blocs de latrines : 1
- 4) Nombre de points d'eau : 1
- 5) Nombre de mobiliers fournis (4 tables de bureau, 4 chaises de bureau, 8 chaises pour visiteurs à raison de 2 chaises par bureau, 20 chaises et 1 table de bureau dans la salle de réunions) ;
- 6) Nombre de point d'eau : 1
- 7) Nombre de clôture : 1
- 6) Types de travaux d'aménagement extérieurs exécutés (plantation des arbres, parking, canalisation des eaux).

7. Activités

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement ;
 - Travaux de gros œuvres;
 - Travaux de seconde œuvre.
- Equipement des bureaux en mobiliers ;
- Remise des ouvrages à l'autorité locale.

8. Stratégie de mise en œuvre.

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et la Société d'Exploitation Minière de Musoshi SA. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet les terrains devant servir à la construction des bureaux moyennant les actes de cession desdits terrains. Le financement ainsi que la gestion

du projet sera assuré par SEMM SA. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence des entreprises de construction, des fournisseurs d'équipements ainsi que des bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Bien avant cette étape, SEMM SA aura fourni à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé.

SEMM SA va plus encore équiper les bureaux en mobiliers bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux, interviendra la remise des ouvrages à l'autorité locale par SEMM SA. L'échéance des travaux est fixée à 6 mois par ouvrage. Les travaux se dérouleront en 2 ans, de 2026 à 2027.

9. Chronogramme détaillé d'activités.

N	Activités et tâches	Echéance (année 2027)					
		Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.
I	Construction des bureaux de quartier Sodimico 1, 2 et 3 en 2026						
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						

3	<i>Equipement des bureaux en mobiliers et outils modernes de travail</i>						
4	<i>Remise des ouvrages à l'autorité locale</i>						

10. Mécanisme de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la ville de Kasumbalesa et composé d'un (1) délégué de SEMM SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages, l'audit des dépenses effectuées.

Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à SEMM SA le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec SEMM SA dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du cahier des charges.

11. Budget et devis détaillé d'un (1) bâtiment de Bureau de quartier.

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U en \$US	PRIX TOTAL en \$US
A	BATIMENT BUREAU DE LOCALITE				
I	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	500,00	1 500,00
	SOUS TOTAL 1				1 500,00
II	FONDATION				
2.1	Fouille de fondation	m³	12,75	15,00	191,25
2.2	Béton de propreté dosée à 150g/m³	m³	1,08	200,00	216,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	20	150,00	3 000,00
2.4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m³	m³	2,16	200,00	432,00
	SOUS TOTAL 2				3 839,25
III	ELEVATION				
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	259,2	20,00	5 184,00
3.2	Béton armé pour colonnes dosé 350kg/m³	m³	1,44	400,00	576,00
3.3	Béton armé pour linteaux dosé à 350kg/m³	m³	1,62	400,00	648,00
3.4	Maçonnerie de claustras	Pce	45	1,00	45,00
	SOUS TOTAL 3				6 453,00
IV	TOITURE				
4.1	Charpente en bois scié 7x15	m³	1,7	350,00	595,00
4.2	Pannes en bois scié	m³	1,4	350,00	490,00
4.3	Couverture en tôles galvanisée Bwg28	m²	90	20,00	1 800,00
	SOUS TOTAL 4				2 885,00
V	REVETEMENT DES MURS				
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	252	9,00	2 268,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m²	151	9,00	1 359,00
	SOUS TOTAL 5				2 268,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
6.1	Sous pavement en béton épaisseur 8 cm	m³	6,4	200,00	1 280,00
6.2	Béton du trottoir périphérique dosé à 250kg/m³.	m³	5,1	200,00	1 020,00
6.3	Carrelage	m²	72	50,00	3 600,00
	SOUS TOTAL 6				5 900,00
VII	PLAFOND				
7.1	Plafond en feuille unalite et gitage	m²	72	40,00	2 880,00
	SOUS TOTAL 7				2 880,00

VIII	HUISSERIE				
8.1	FO et PO fenêtre métallique avec antirouille	Pce	8	200,00	1 600,00
8.2	Portes métalliques vitrées	Pce	4	250,00	1 000,00
	SOUS TOTAL 8				2 600,00
IX	SANITAIRE				
9.1	Travaux d'aménagement des sanitaires	Fft			4 000
	SOUS TOTAL 9				4 000
X	PEINTURE				
10.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	306	8,00	2 448,00
10.2	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m ²	200	6,00	1 200,00
10.3	Vernis sur portes en bois +plafond	m ²	40	8,00	320,00
	SOUS TOTAL 10				3 968,00
XI	AMENAGEMENT EXTERIEUR				
11.1	Parking, plantation des arbres, poubelles, pelouse	Fft			1 600,00
	SOUS TOTAL 11				1 600,00
XII	EQUIPEMENT DU BUREAU				
12.1	Chaise de bureaux	Pce	9	150,00	1 350,00
12.2	Tables des bureaux	Pce	3	250,00	750,00
12.3	Tables pour salle de réunions	Pce	1	000,00	1 000,00
12.4	Armoire de bureau	Pce	3	200,00	600,00
12.5	Chaises pour salle de réunions	Pce	20	70,00	1 400,00
	SOUS TOTAL 12				5 100,00
XIII	COUT INSTALLATION ELECTRIQUE				2 000
XIV	COUT DE LA CLOTURE				5 000
	TOTAL GENERAL (1bâtiment)				47 113,25
	TOTAL POUR 3 BÂTIMENTS				141 339,75

11. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PLANS DE CONSTRUCTION.

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, Cfr. la semelle de propreté.

5. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,15 m ; h= 0,20 m ;
L=0,40 m
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;

- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Baie.

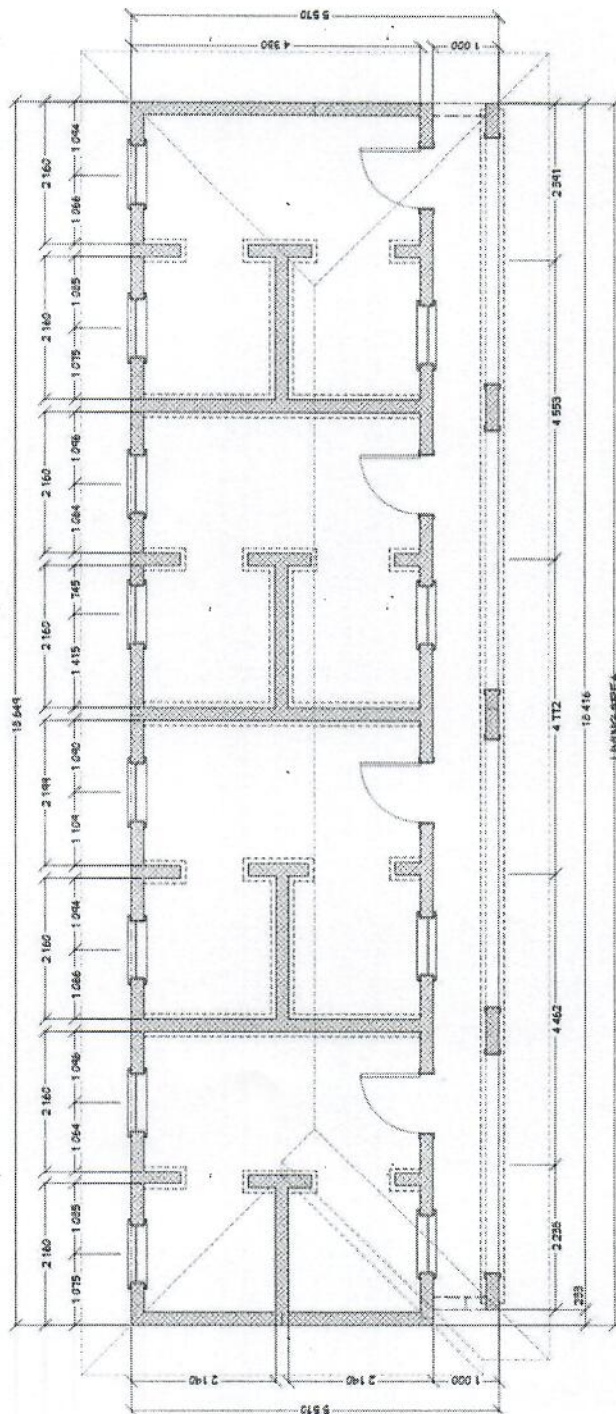
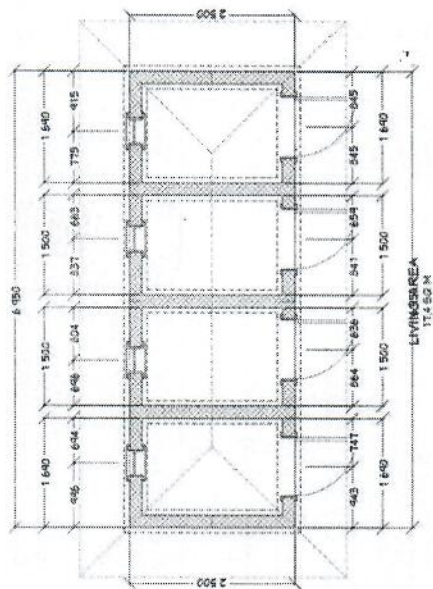
- Les fenêtres sont vitrées de 4 mm d'épaisseur et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile à couleur blanche. ;

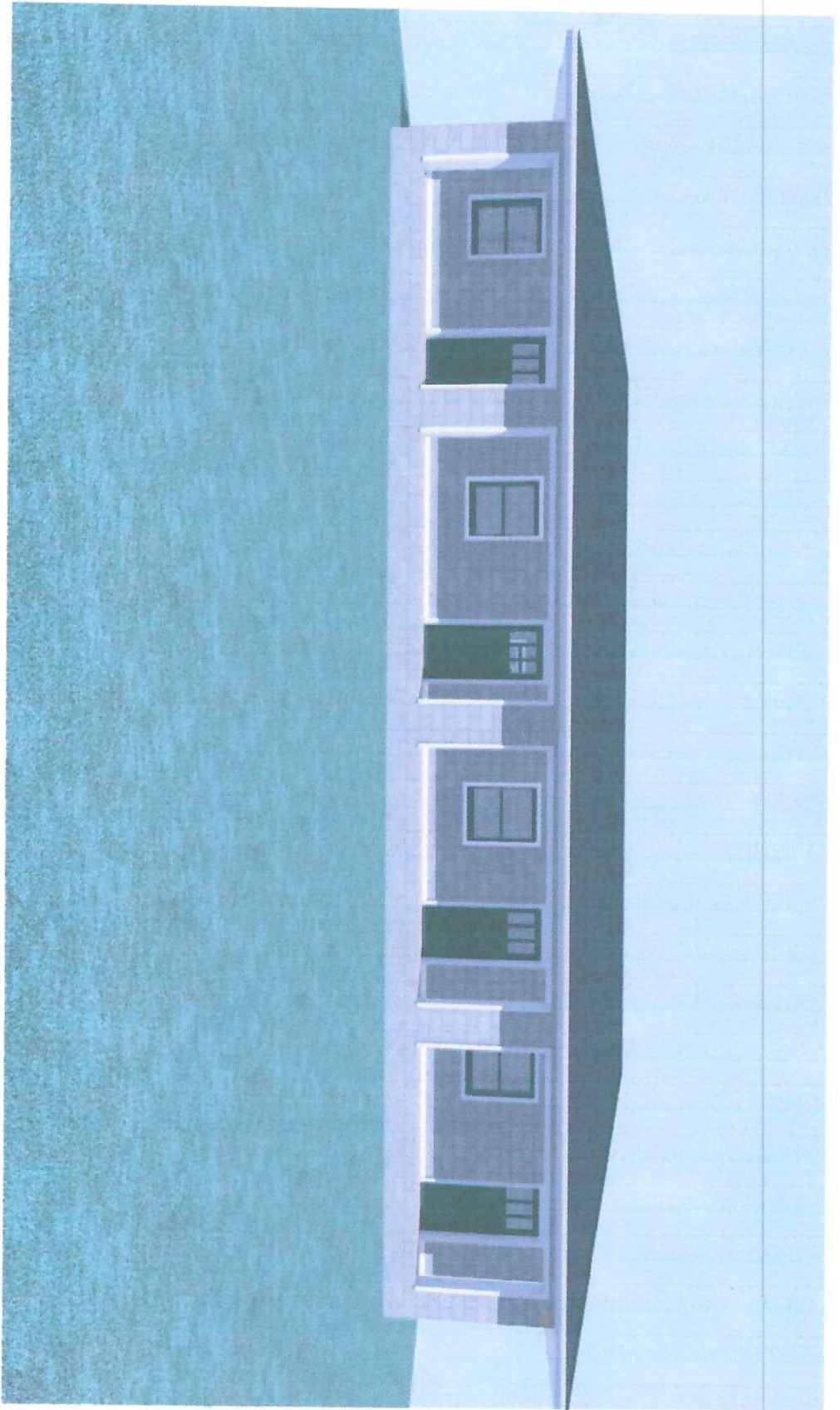
12. Le plafond.

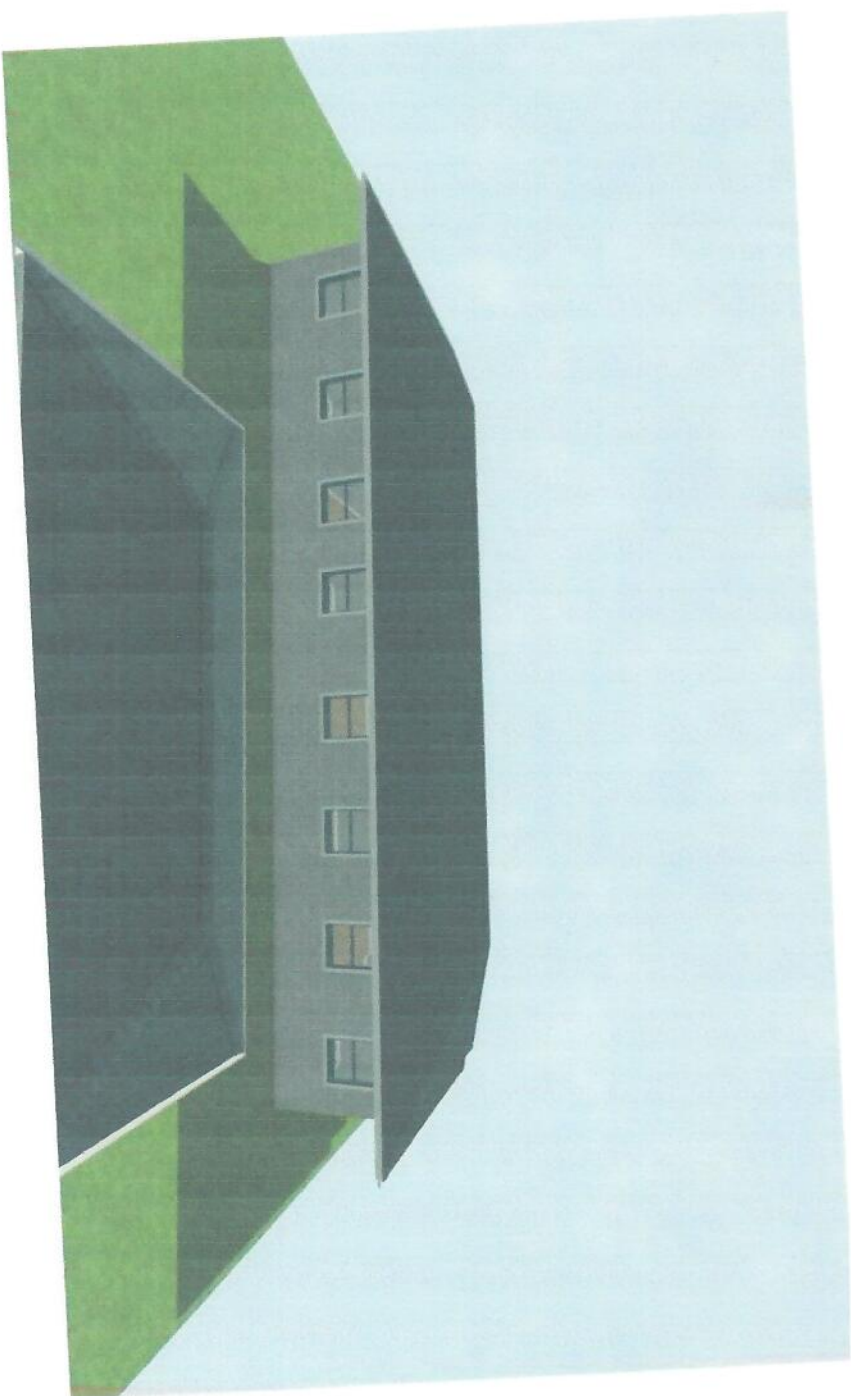
- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

13. Autres matériaux.

- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

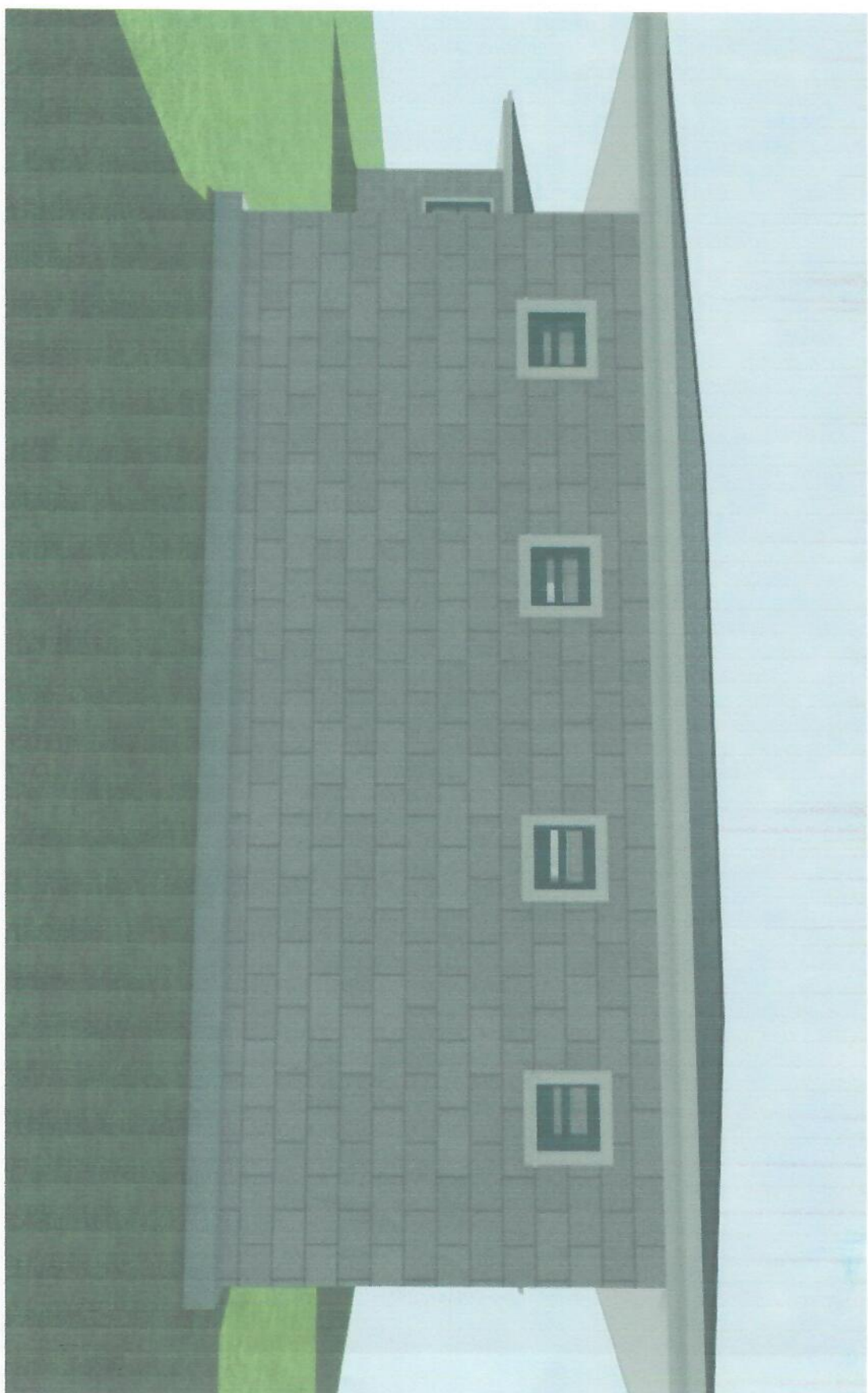


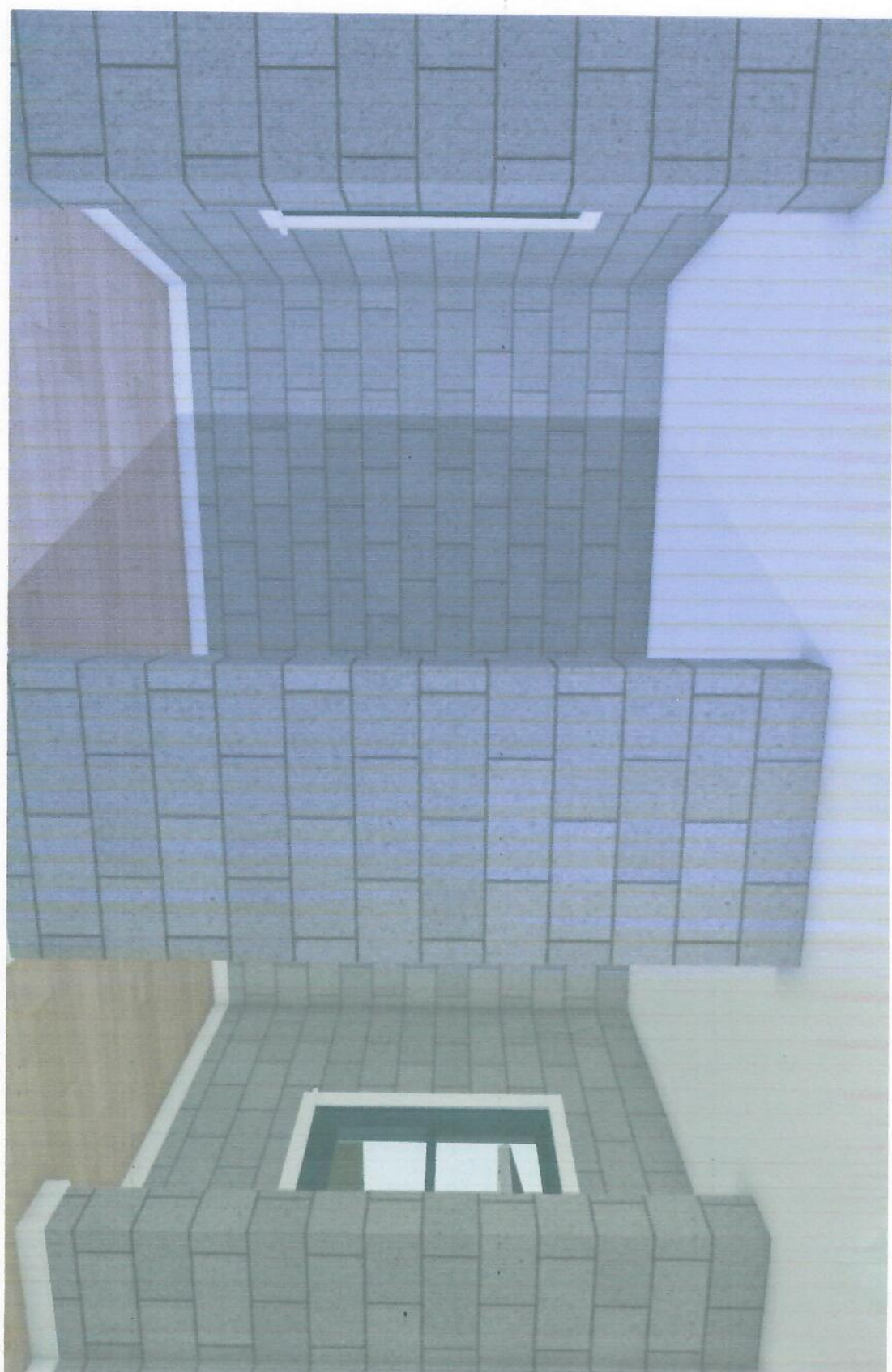


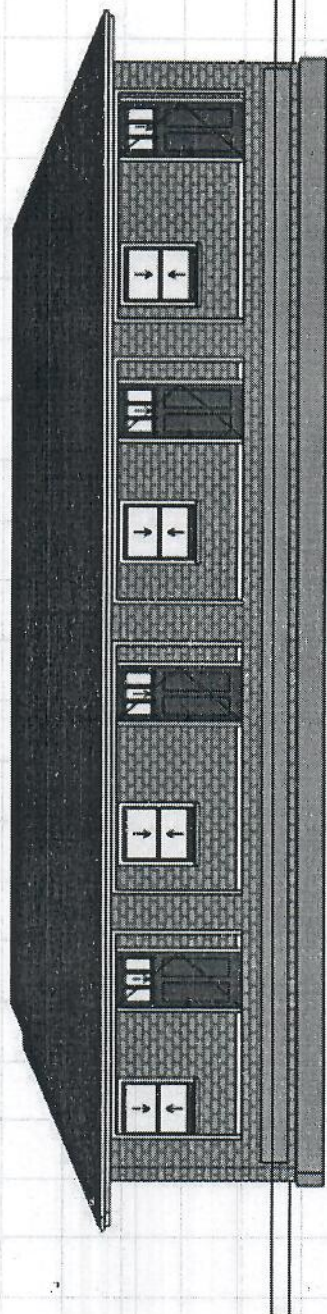


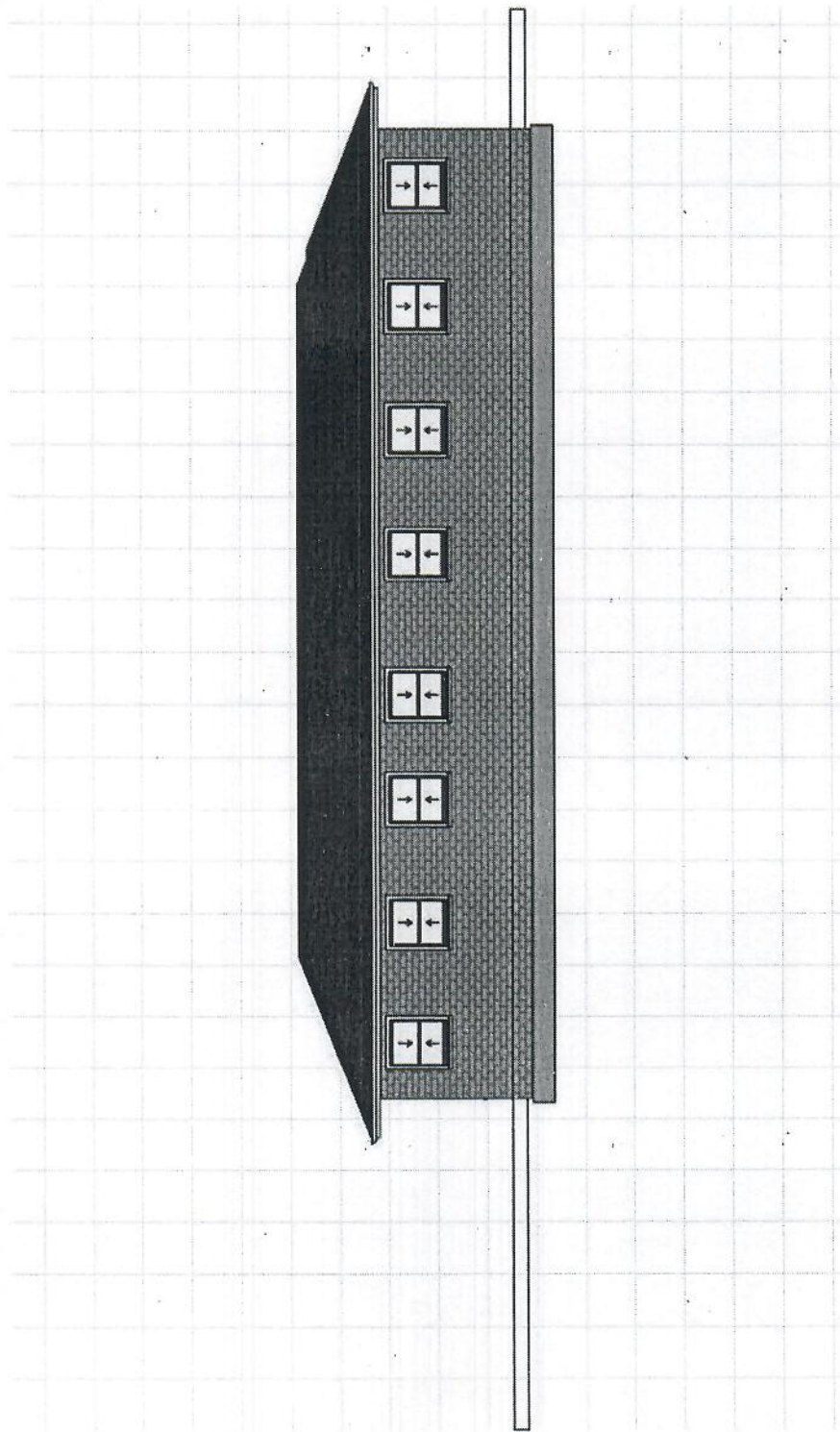


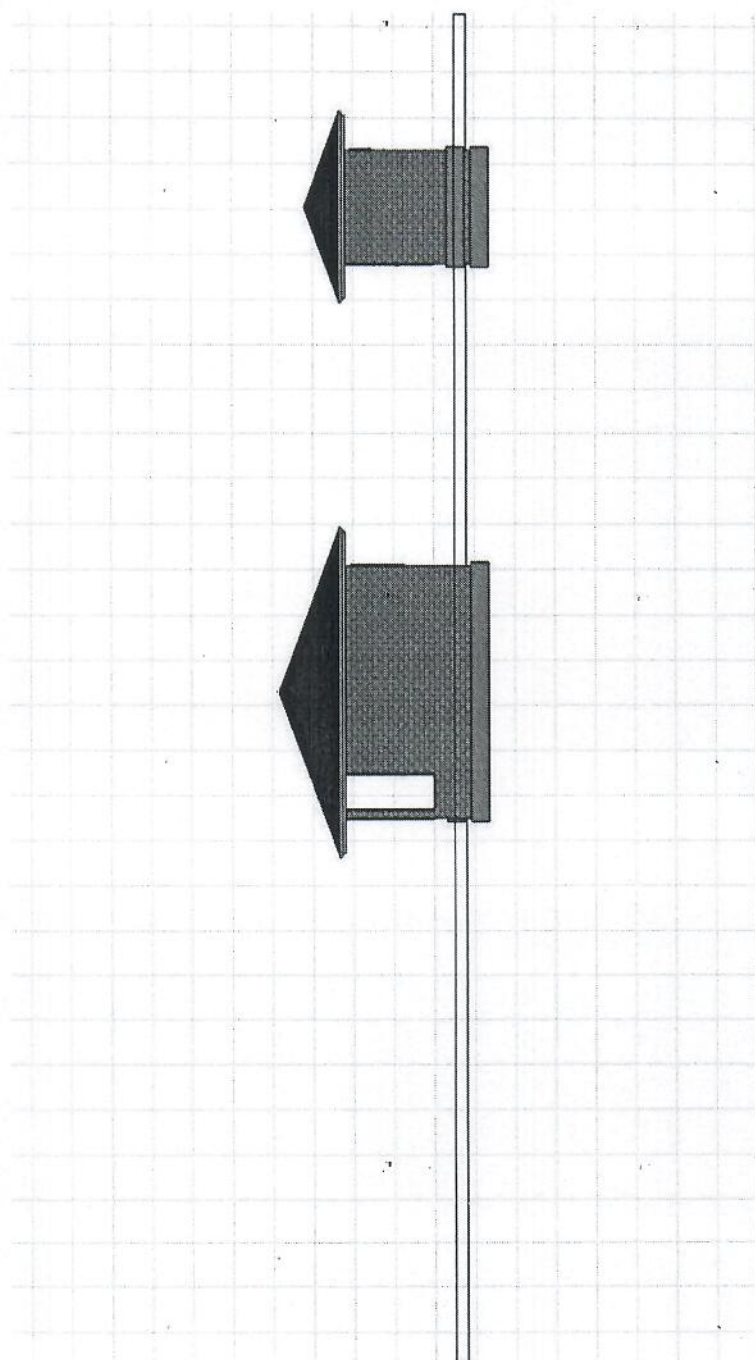


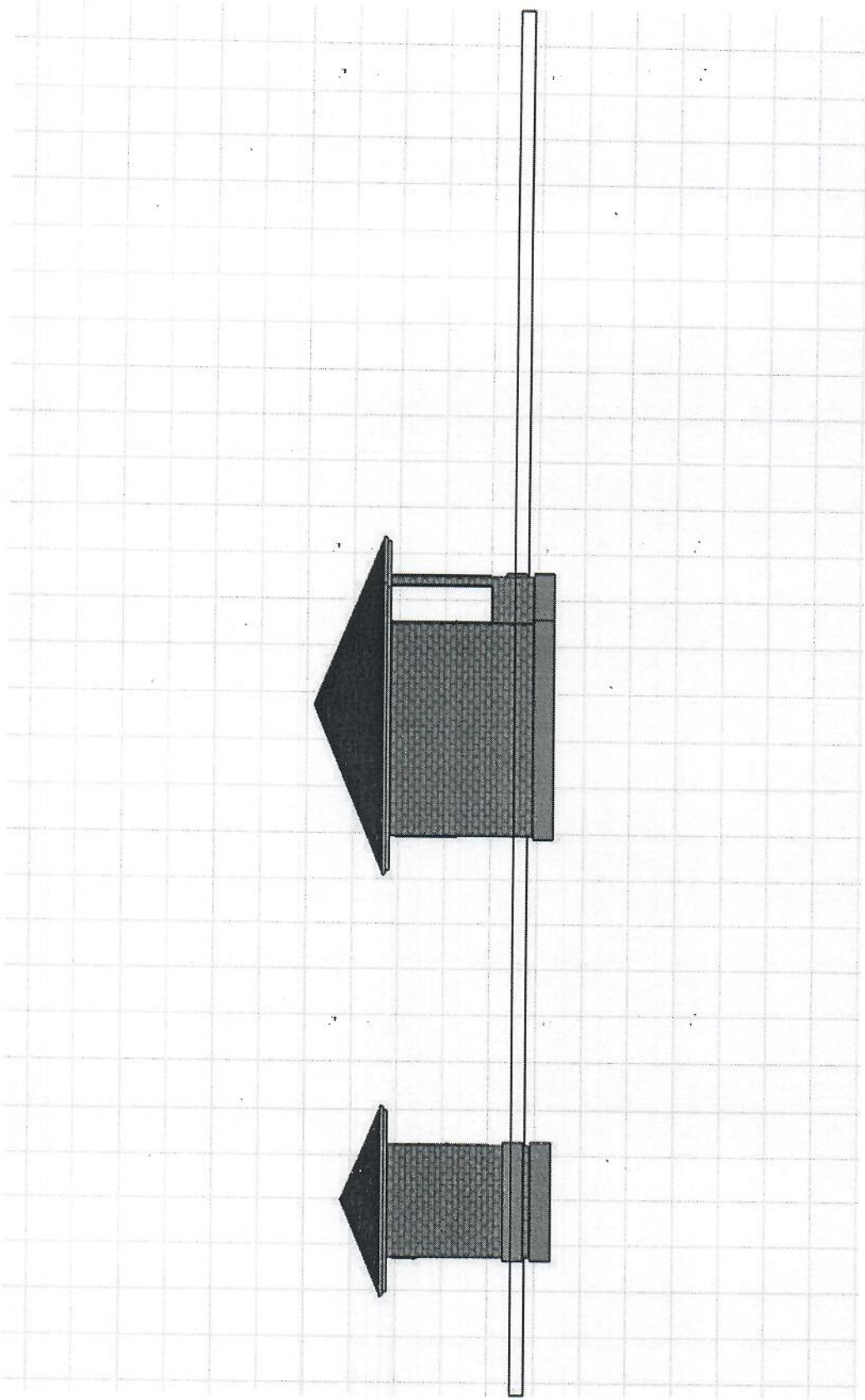












PROJET N°10. Renforcement du réseau électrique de Kasumbalesa avec trois transformateurs

1. Secteur d'intervention : ce projet fait partie du secteur de l'Energie

2. Contexte et justification.

Le réseau électrique existant à Kasumbalesa n'est plus capable de satisfaire la demande en énergie compte tenu de l'augmentation de la population. Ainsi, les habitants vivent des coupures intempestives. La raison principale des coupures est liée à l'incapacité des transformateurs.

C'est dans le souci de relever ce défi que les communautés impactées par le projet d'exploitation de SEM ont sollicité, dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de cette dernière, la fourniture de trois transformateurs de 45 KVA afin d'améliorer la capacité de distribution d'énergie électrique.

Il existe déjà un réseau électrique en bon état d'environ trente kilomètres (30 km) composé d'une ligne de basse tension et de trois transformateurs de 30 kVa qui desservent les quartiers Sodimico 1, Sodimico 2, Sodimico 3, Kambasa et Musoshi-Gari. Ce réseau s'avère incapable de répondre à la demande en électricité qui augmente du jour le jour suite à l'extension des quartiers.

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à l'extension du réseau électrique par le tirage des lignes MT avec implantation de 3 transformateurs de 75Kva, construction cabines MT/BT et la mise en service de ces derniers sur le réseau publics de transport d'électricité.

4. Localisation du projet

ce projet est localisé dans les quartiers SODIMICO1, SODIMICO2, SODIMICO3 et Kambasa dans la ville de Kasumbalesa, province du Haut-Katanga.

5. Bénéficiaires du projet :

5.1. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects sont les communautés de la province du haut-Katanga.

5.2. Bénéficiaires directs :

Les bénéficiaires de ce projet c'est l'ensemble de la population de la ville de Kasumbalesa, en général et celles des quartiers Sodimico1, 2, 3 et du quartier Kambasa.

6. Objectif du projet

6.1. Objectif général

L'objectif de ce projet consiste à l'amélioration de la desserte en électricité dans la province du Haut-Katanga.

6.2. Objectifs spécifiques

- Assurer la desserte en électricité dans la ville de Kasumbalesa;
- Réduire les coupures intempestives d'électricité ;
- Promouvoir les activités commerciales du froid dans la ville de Kasumbalesa par la permanence de l'électricité.

7. Résultats attendus

- ✓ La desserte en électricité est assurée à Kasumbalesa ;
- ✓ Le renforcement de la distribution d'électricité à Kasumbalesa ;
- ✓ Les coupures intempestives d'électricité sont réduites ;
- ✓ Les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité sont promues.

7.1. Indicateurs des résultats

- ✓ Trois transformateurs 75kva implantés ;
- ✓ Trois lignes MT tirés et raccordés ;
- ✓ Transformateurs implantés connectés.
- ✓ Quartiers SODIMICO1, 2 et plus quartiers Kambasa desservis en électricité.

7.2. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les prestataires et les fournisseurs matériels électriques:
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
 - Travaux préliminaires : descente, visite et estimation ;
 - Etude électrique : élaboration des plans et schémas :
- Repérage, piquetage et traçage ;
- Implantation des poteaux et pose des isolateurs ;
- Construction loppin
- Tirage de la ligne d'alimentation MT ;
 - Connexion transformateur ;

8. Gestion : Stratégie et organisation du projet

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du projet, la répartition des tâches et des responsabilités entre les parties prenantes s'avère nécessaire et se présente de la manière suivante :

1. L'entreprise SEM, conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, va financer et gérer l'entièreté du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :

- chercher une société d'exécution des travaux
- procéder à la recherche des maisons de vente des transformateurs
- supporter les frais d'achat et de transport des transformateurs
- financer les travaux de vérification du système ainsi que ceux d'installation de nouveaux transformateurs

2. L'entreprise devant exécuter les travaux d'installation des transformateurs :

- exécuter le projet en respectant toutes les spécifications techniques de celui-ci ;
- veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;
- veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet ;

8. Mécanismes de suivi et évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par le Maire de la ville et composé d'un (1) délégué de SEM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, le CLS, après sa mise en place sur arrêté du Maire de la ville, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution ;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets.

Les services de l'Etat, à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution des projets. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance.

9. Chronogramme

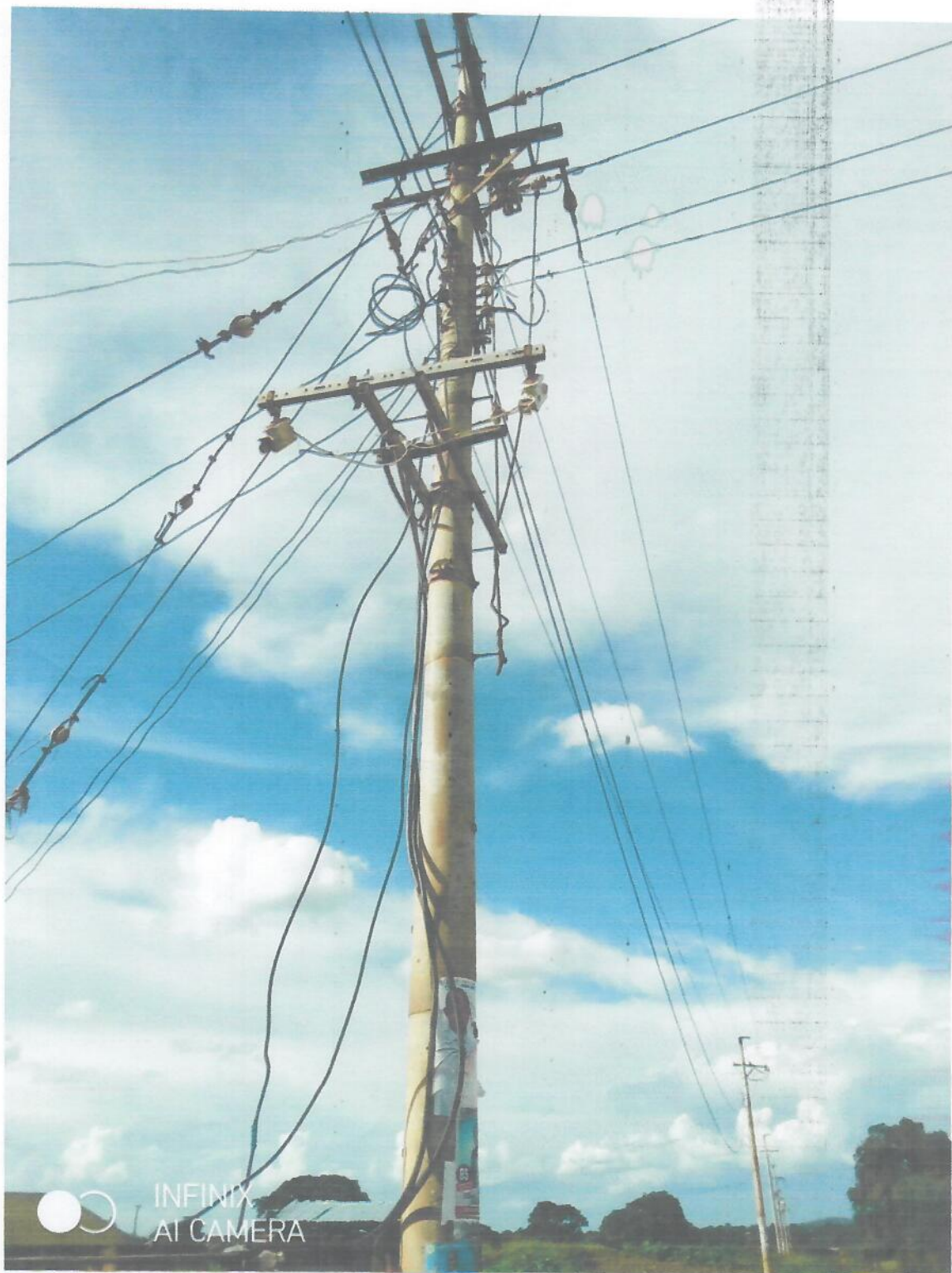
N°	Activités	2025			
Période		Mars, Avril, Mai	Juin	Juillet	Août
1	Achat de trois transformateurs	X			
2	Vérification du réseau et construction des cabines		X		
3	Installation des transformateurs et remise de l'ouvrage aux autorités locales			X	X

10. Devis

	DESIGNATION	UNITE	QTE	P. U en USD	P.T en USD
R1	CABINE MT/BT				
	1 Construction cabine	ensemble	3	2000	2000
	2 Transformateurs 75Kva	Pièce	3	40.000	40.000
SOUS TOTAL1					42.000
R2	CABLE MT TYPE &SECTION				
	1 Câble RE4H 10R G6/12KV 3x50mm ²	M	20	40,00	800
	2 Câble ACSR 35 mm ² (MT) nu Alu de 110mm ²	M	1500	4,00	6000
SOUS TOTAL2					6 800
R3	SECTIONNEUR MT AVEC COMMANDE AU SOL+ACCESSOIRES				
	Isolateur de Ligne	Pièce	12	50,00	600
	Serre Câble	Pièce	60	15,00	900

		Soulier Bimétal	Pièce	15	30,00	450
		Scotch 23	Pièce	10	30,00	300
SOUS TOTAL3						2 250
TOTAL MATERIELS						51 050
TRANSPORT						2 500
IMPREVU 2% DU COUT TOTAL DES MATERIELS						1 071
TOTAL GENERAL POUR UNE INSTALLATION						53 550
IMPREVUS						2 700
TOTAL GENERAL POUR 3 CABINES						160 650

Coût du Projet : 160 650 USD





IV. DISPOSITIONS FINALES

Sans préjudice des dispositions légales en matière de passation des marchés et autres réglementations en vigueur en République Démocratique du Congo, les parties signataires du présent cahier des charges se conviennent sur ce qui suit :

1. L'entreprise et les communautés constitueront une commission qui décidera des modalités de passation des marchés auquel sera soumis chaque projet inscrit au cahier des charges dans le tableau synthétique. Ladite Commission sera composée des représentants de l'entreprise, des communautés locales, de l'autorité locale et des

Experts de la structure de l'appui technique ayant accompagné le processus de la signature du présent cahier des charges.

2. Le présent cahier des charges qui définit la responsabilité sociétale de l'entreprise SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE MUSOSHI SA vis-à-vis des communautés de la ville de Kasumbalesa, est établi en six exemplaires originaux suivant le modèle-type repris à l'Annexe XVII du Règlement Minier.

Fait à Kasumbalesa le 25 septembre 2023

V. ANNEXES

PROCES VERBAL D'ELECTION DU GRAND COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

L'an deux mil vingt et trois, le cinquième jour du mois de juin, conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et des négociations des besoins dudit cahier, nous, membres de la ville de Kasumbalesa, réunis en ce jour afin d'élire les représentants au Comité Local de Développement de notre ville :

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	KISIMBA MUTETA VERONIQUE	F	Secrétaire
02	LEGRAND MBELENGE	M	Président
03	LUMBWE ATANASE	M	Membre
04	MASENGO MUSASA	M	Membre
05	MUTINDI KINAMALANG CHRIS	M	Membre
06	MWAPE KASONGO	F	Membre

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance de désignation des membres des cellules devant participer aux négociations			
N°	Noms	Quartier de provenance	Signature
01	KAWAMA MUPONYA	SEMPYA	
02	MUTINDI KINAMALANG CHRIS	S/DIVISION EPST	
03	MUPASA KIBANGA ALEXIS	S/DIVISION EPST	
04	TSHINYOBOTAND AVGE	SODINICO II	
05	NGOIE KALUMBA DOO GRAYM	Sté civile	
06	WENCE LUHETONE NYETED	SODINICO I	
07	MULYA WADAYO	SODINICO I	
08	FERDINAND MPANGA	SODINICO III	
09	TEKIX USWALE	SODINICO III	
10	ILUNGA MUKATHA	KAMBUSA	
11	KASONGO JAHADKA	KAMBUSA	
12	ELENGA NAMUKUSA	AES	
13	MPANGA MUKHIMBI EDDY	AES	
14	KALONGO LUMBA	SODI II	
15	KABASELE JOSEPH	BANDWANA	

16	MUSUMBA - MAHERA	<i>[Signature]</i>
17	SELAKO - MUHEMBO	<i>[Signature]</i>
18	MONGA - VINCENT	<i>[Signature]</i>
19	KISIMBA - VERO	<i>[Signature]</i>
20	MUSIFINE - NGENDA - ELIE	<i>[Signature]</i>
21	TSHIBELU JEROME	<i>[Signature]</i>
22	SEYA - LUKAFU	<i>[Signature]</i>
23	KANYINDA - CHARLE	<i>[Signature]</i>
24	SAPU - KAPAFULE	<i>[Signature]</i>
25	KALELE - MUTERBA - MATHIEU	<i>[Signature]</i>

Visa du Maire de la ville de Kasumbalesa



[Signature]
Andre KAPAMPA KAMWANYA
 Maire de la Ville

PROCES-VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DU QUARTIER SODIMICO 1

L'an deux mil vingt et trois, le cinquième jour du mois de juillet, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du quartier Sodimico 1 impacté par la Société d'Exploitation Minière de Musoshi, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

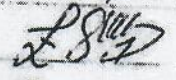
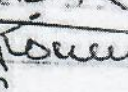
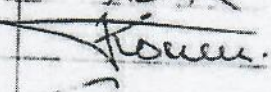
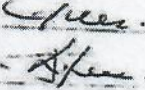
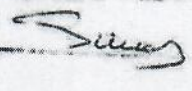
Certifions avoir approuvé six (6) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Fournir les pompes d'eau
2. Réhabiliter et équiper l'hôpital Muona
3. Construction d'une école primaire
4. Renforcer les transformateurs
5. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
6. Recrutement des enfants Sodimico

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	LUHEMBWE NYENBO FULGENCE	M.	Président
02	MULIYA WA DBAYO VERANCE	M.	Vice-Président
03	KANDU BWANSA	M.	Secrétaire
04	ILUNSA - KAZEMBE	M.	Trésorier
05	MUSHIBWA USENI	M.	Conseiller
06	SEPE	M.	Conseiller

Liste des participants

N°	Noms	Signature
01	BANGA KABAMBA	
02	NGOIE ANONGO	
03	KAJINGU MUTAKBAYI	
04	LUMBU MUDIULU	
05	TSHIMANGA MOKE	
06	KONGOLO KATAMPA	
07	MWENGE WA MWENGE	
08	MUPUNGA KASONGO	
09	KAFUTSHI TSHAMBA SANDRINE	



10	KAILU RUSENG.	
11	KISHEPELE BIN SINZINA.	
12	MALU MWANDAMA.	
13	MUNDEMBWA AMUNASO 0995675552	
14	MAKONICA. MUKOMBO	
15	KIMBI KASHOBA.	
16	SAFI WA KADILA.	
17	ATHANASE BANZA.	
18	KAILU BEMBA.	
19	MBUNBA JEAN	
20	BERNARD MOUTELA.	

Visa du Maire de la Ville de Kasumbalesa,



André KAPAMPA KAMWANYA
Maire de la Ville

PROCES-VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DU QUARTIER SODIMICO 2

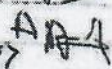
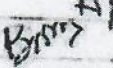
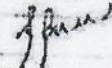
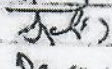
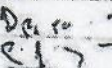
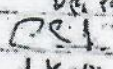
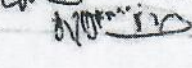
L'an deux mil vingt et trois, le cinquième jour du mois de juillet, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du quartier Sodimico 2 impacté par la Société d'Exploitation Minière de Musoshi, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

Certifions avoir approuvé six (6) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Fournir les pompes d'eau
2. Réhabiliter et équiper l'hôpital Muona
3. Délocalisation de la prison et sa reconstruction selon les normes
4. Renforcer le petit bétail et la volaille
5. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
6. Aménagement des routes Lumumba et Mobutu jusqu'aux cimetières

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	TSALYEMB MATAND AUGÉ	M	Président
02	MWAMBA NKASHATIA	M	Vice-Président
03	KABATIBA ANDRE	M	Secrétaire
04	ALAIN ISHONYU	M	Trésorier
05	MUTONBO MARCEL	M	Conseiller
06	KABONGO EMERIE	M	Conseiller

Liste des participants		
N°	Noms	Signature
01	KITWA IKUNGA ALEXANDRINE	
02	KASHAL DUJING	
03	ALONA KISELE	
04	BELA BAKATUSEKE	
05	CHOLA MWITA	
06	BIBONBU MUDIBU	
07	BUPE CHRISTINE	
08	KILENGE ALEXIS	
09	KONGOLO JUMA	
10	WUKUSA KABULO	
11	MUKITA MOKI	
12	SANGWA FAUSTIN	
13	NTUNBA BETY	

14	NGOLE LENG	
15	KYALU FERNAND	
16	SIBAZURI TADMELA	
17	DPOJI NUBA	
18	NOMBU RICHARD	
19	SANEWE DIBONDO	
20	TREUY KATENDÉ	

Visa du Maire de la ville de Kasumbalesa



André KAPAMPA KAMWANYA
Maire de la Ville

PROCES-VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DU QUARTIER SODIMICO 3

L'an deux mil vingt et trois, le cinquième jour du mois de juillet, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du quartier Sodimico 3 impacté par la Société d'Exploitation Minière de Musoshi, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

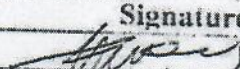
Certifions avoir approuvé six (6) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Construction d'un nouveau camp des travailleurs
2. Réhabiliter et équiper l'hôpital Muona
3. Réhabiliter le système de traitement d'eau
4. Construire un hôpital de référence
5. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
6. Améliorer le salaire des travailleurs et paiement des décomptes finaux
7. Construire un marché moderne

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus

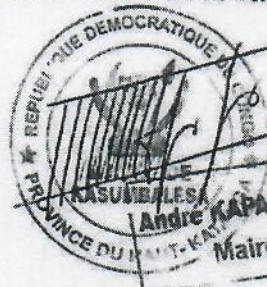
N°	Noms	Sexe	Fonction
01	MPANGA-UMBA-FERDINAND		Président
02	TSHINYAMA-MALINGULU-MALIS		Vice-Président
03	USWALE-TSHITIKA-FELIX		Secrétaire
04	MBULU-BYAYI-MAMI		Trésorier
05	BWALYA-MWEWA-BERY		Conseiller
06	TSHANSA-GESHOM		Conseiller

Liste des participants

N°	Noms	Signature
01	NGOIE-MAOLE	
02	KALONGA-LOTA	
03	PEZO-KALUMBU	
04	KASONGO-KAMANGALA	
05	KASWENGE-LOKASA	
06	ILUNGA-WA ILUNGA	
07	MPOTO-NGOIE-LAGAPHE	
08	LUHEMBWE JEAN	
09	BANZA-ILUNGA	
10	MUKADI-KATOJA-KALY	
11	IVONE-KAVULA	
12	BISHIMBA-ANTO	
13	KISIMBA-NADINE	
14	KABILA-MWILAMBWE GIEB	
15	KOZAY-MUBIABATA	

16	MUSUMBA - MAHERA	
17	SELAKO - MUHEMBO	
18	MENGA - VINCENT	
19	KISIMBA - VERO	
20	MUSTIFINE - NGENIA - ELIE	
21	TSHIBELU JEROME	
22	SEYA - LUKAFU	
23	KANYINDA - CHARLE	
24	SAPC - KAPAFULE	
25	KALELE - MUTIBA - MATHEU	

Visa du Maire de la ville de Kasumbatesa



Andre KAPAMPA KAMWANYA
Maire de la Ville

PROCES-VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DES QUARTIERS KAMBASA ET MUSOSHI GARE

L'an deux mil vingt et trois, le cinquième jour du mois de juillet, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du quartier KAMBASA et MUSOSHI GARE impacté par la Société d'Exploitation Minière de Musoshi, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

Certifions avoir approuvé six (6) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Besoin de trois transformateurs
2. Construction d'une école primaire et d'une école secondaire
3. Réhabiliter le système de traitement d'eau
4. Construire un centre de santé
5. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
6. Recrutement de nos enfants
7. Construire un marché moderne

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus

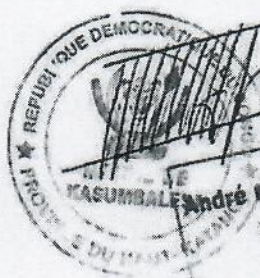
N°	Noms	Sexe	Fonction
01	SHIKEMA LAMEKI KITAMBALA	M	Président
02	KAPASO SATULE DAVID	M	Vice-Président
03	ILLINGA-MUKOSHA DAVID	M	Secrétaire
04	ISALA - TSHIJIKA	F	Trésorier
05	MASANGU ILUNGA	F	Conseiller
06	KALIMA MASHAURI	M	Conseiller

Liste des participants à la séance d'élection des membres du comité de développement du quartier Kambasa

N°	Noms	Signature
01	TSHAKWIZ KAHILU	
02	MUSANJO NYDIA BEATRICE	
03	MWAMBA MANDINA	
04	TSHILELA SWANA	
05	KASONGO JAHANDIKA	
06	MWEWA - TENIE	
07	MUNGANGA MUANA NGOLIE	
08	KALENGA WA KALENGA VIRGINIE	
09	NTAMBUWE MUSUMAKA	
10	MUSHITU - TSHINKEB	
11	KABASE - MUNBA AMI	
12	KAMOSHI MIKENG	
13	KYANGWE - MAKENGU JAMES	
14	KABULO - KAMANYENGA	

15	JAA - MASOLA	
16	KAMWANE - YAU - JUZE	
17	RIGLA - MONÉKA	
18	MARIANGI - KIHAMA	
19	MILANGWA - KAPUTO	
20	KAJUMBA - KIWONDE JEAN	

Visa du Maire de la ville de Kasumbalesa



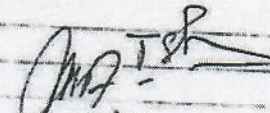
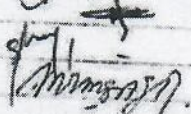
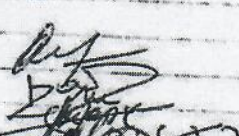
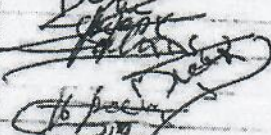
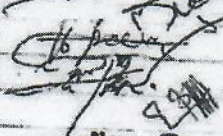
André KAPAMPA KAMWANYA
Maire de la Ville

PROCES-VERBAL DE FIXATION DES DATES DES NEGOCIATIONS DES PROJETS DU CAHIER DES CHARGES

L'an deux mil vingt et trois, le dixième jour du mois d'août, conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la fixation des dates des négociations des besoins prioritaires devant figurer au cahier des charges, nous, membres du Comité Local de Développement conjointement avec les représentants de la Société d'Exploitation Minière de Musoshi, réunis en ce jour en vue de fixer les dates des négociations des projets du cahier des charges:

Certifions avoir retenu la date du 14 août comme date de début de nos négociations :

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	Quartiers provenance/ Entreprise	Signature
01	TSHINOMB MATAND	M	Q. Sodi II	
02	BENFAIT NAMUKURA	M	A.E.S	
03	MUTEB KAMEL PAUL	M	Q. BANDONOU	
04	ILUNGA MUKOJHA	M	SEC. Q. KAMBASA	
05	MULISA WA MWAYO	M	V/P Q. Sodi I	
06	NGOHE WULOKO	F	Genre, famille et at	
07	KIWEKE KAPOMA	F	Dev. Q. BANDONOU	
08	KAWAMA MUPONIA	M	Repr. Sempys	
09	KINAMALANGI CHRISTIAN	M	EPST	
10	MUPASA KIBINGWA	M	EPST	
11	KISIMBA VERONIQUE	F	C.U.D	
12	MPANGA Ferdinand	M	Q. Sodi III	
13	LUKUMBWE Fulgence	M	Q. Sodi I	
14	Me Legrand MBELENGE	M	Société civile	
15	NGOHE KALUNBA ADOGRATU	M	Société civile	
16				
17				
18				

Visa du Maire de la ville de Kasumbalesa

